

Driss Lachguar : *La révolution sociale opérée par S.M le Roi rompt avec la charité occasionnelle prônée par certaines parties à des fins politiciennes et électoralistes*

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9300

Vendredi 23 Avril 2021

Le Premier secrétaire lors du débat organisé par la Fondation Lafqui Titouani

La question sociale est irrémédiablement au cœur du projet sociétal de l'USFP

■ *L'ancienne formule du quotient électoral s'apparentait à une rente dont tiraient profit certaines formations aux dépens d'autres*

■ *Il convient de saluer la sagesse et la fermeté qui distinguent la gestion de la cause nationale par le Maroc*



Pages 2 et 3

Consultations au Conseil de sécurité sans enjeux sur la question du Sahara marocain
Soutien unanime au processus exclusivement onusien



Page 7

Blockchain : La révolution en marche
Le bel exemple servi par l'OCP



Pages 4-5

Le Raja survole la phase de poules de la Coupe de la Confédération
Coup dur : La RSB hors course



Page 32

Le Premier secrétaire lors du débat organisé par la Fondation Lafqui Titouani

La question sociale est irrémédiablement au cœur du projet sociétal de l'USFP

Actualité



La question sociale a été et demeure au cœur du projet sociétal de l'USFP. Cette vérité a été mise en exergue par le dirigeant socialiste, Driss Lachguar, lors d'un débat organisé mercredi par la Fondation Lafqui Titouani dans le cadre des rencontres avec les dirigeants des partis politiques organisées sous le thème « Les programmes des partis politiques entre l'enjeu électoral et les attentes de la société ».

Selon le Premier secrétaire, le programme électoral de l'USFP repose tout d'abord sur les discours du Souverain et sur ses initiatives visant à développer les institutions du pays et à renforcer la bonne gouvernance et ensuite sur le référentiel social-démocrate, étant entendu que le parti de la Rose a fait de la dimension sociale un axe fondamental de son action politique avant même le déclenchement de la crise sanitaire du Covid-19.

Driss Lachguar a également souligné que le programme de l'USFP repose sur les résolutions des congrès et les documents de référence, en plus de son mémoran-

dum sur le nouveau modèle de développement, ainsi que celui sur la réforme fiscale, affirmant que ce programme plaide pour un modèle

“

L'ancienne formule du quotient électoral s'apparentait à une rente dont tiraient profit certaines formations aux dépens d'autres

économique alternatif et un système culturel moderniste.

Le Premier secrétaire de l'USFP a, par ailleurs, salué « la révolution sociale » opérée par S.M le Roi Mohammed VI, en lançant le projet de généralisation de la protection sociale à tous les Marocains. Laquelle révolution rompt complètement avec la charité occasionnelle à laquelle recourent certaines parties à des fins politiciennes et électoralistes.

Quant à la question du quotient électoral qui a fait couler beaucoup d'encre, Driss Lachguar a nié le fait que l'USFP ait proposé le quotient électoral tel qu'il a été approuvé par le Parlement, soulignant qu'il avait proposé, dans son memorandum de juillet 2020, que le quotient électoral soit calculé sur la base des voix exprimées au cours de l'opération électorale, y compris les voix annulées (voir le texte intégral de ce memorandum publié par Libération le 23 juillet 2020).

Il a également révélé que la proposition de calcul de ce quotient sur la base des inscrits aux listes électorales émanait de l'un des partis de la

majorité et non pas de l'opposition, affirmant qu'un consensus s'est dégagé entre certains partis de la majorité et de l'opposition sur cette question et l'USFP n'a pas hésité à le soutenir et à l'approuver.

Chiffres à l'appui, le dirigeant itihadi a qualifié l'ancienne formule de calcul du quotient électoral de « rente dont bénéficiaient certains partis », ajoutant qu'elle « n'était ni juste ni équitable, et que l'USFP en a été grandement affecté ». De plus, l'ancienne formule avait créé une polarité artificielle, non pas grâce aux voix des électeurs, mais à cause de la façon dont les sièges sont répartis sur la base des votes valides uniquement.

Il a également mis en avant que le quotient électoral « n'est pas un mécanisme sacré » et la preuve en est la décision de la Cour constitutionnelle qui a récemment validé l'amendement de ce quotient tel qu'il a été voté par le Parlement, tout en soulignant que la persistance du PJD à se cramponner à l'ancienne formule ne prenait pas en compte le consensus qui s'est dégagé entre les partis politiques. Il

a également rappelé que l'USFP a décidé de soutenir ces lois consensuelles et a abandonné sa proposition initiale.

«Il est facile de lancer des préjugés» ou «de lancer de faux jugements», a martelé Driss Lachguar, avant de critiquer ceux qui prétendent que ce nouveau quotient électoral ouvre la porte à la balkanisation du champ politique. Bien au contraire, a estimé le dirigeant socialiste, le nouveau système «favorise une représentation fidèle du vote des électeurs et un accès des différents partis aux institutions élues».

La question des enseignants contractuels a été également évoquée lors de ce débat. La position du Premier secrétaire de l'USFP est on ne peut plus claire. En effet, il a défendu les enseignants contractuels et leur droit d'exprimer leurs revendications légitimes, soulignant qu'il ne faut pas qu'il y ait une discrimination entre l'enseignant contractuel et les autres fonctionnaires de l'éducation nationale.

«Les intérêts catégoriels sont légitimes, mais ils ne doivent pas faire l'objet de surenchères politiques», a mis en avant le leader socialiste, avant d'appeler à la nécessité de «parvenir à des solutions réalistes garantissant le recrutement régional avec les mêmes droits et garanties statutaires de la fonction publique à toutes les personnes recrutées, dont le droit à la retraite et à la promotion».

Concernant les prochaines échéances électorales, Driss Lachguar a assuré qu'elles interviennent dans une conjoncture exceptionnelle liée aux répercussions de la crise sanitaire du Covid-19, tout en rappelant que l'USFP a tenu récemment des réunions régionales à travers le territoire national, durant lesquelles «tous les Ittihadis ont exprimé leur optimisme quant à l'avenir de leur parti».

Et dans le cadre des préparatifs des prochaines élections, Driss Lachguar a affirmé que «50 pour cent des candidatures ont été tranchées à l'unanimité par les bases du parti» et que dans «30% des cas, il y a compétition entre plusieurs personnes. Ce sont les instances compétentes du parti qui trancheront ces cas», ajoutant que certaines personnes recourent à la désinformation pour porter atteinte au parti de la Rose.

Le Premier secrétaire a rappelé que l'USFP existe bel et bien dans la société et dans les diverses organisations professionnelles (avocats, enseignement supérieur, journalisme...). «Nous aspirons à occuper la première place lors des prochaines élections, et à diriger la majorité gouvernementale, ce qui nous a incité à lancer le slogan d'une nouvelle alternance, avec de nouveaux alliés», a-t-il mis en avant, ajoutant que les prochaines élections doivent produire de vrais représentants qui soient au service des Mar-

cains et proches d'eux et de leurs problèmes.

Driss Lachguar a, par ailleurs, critiqué le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, soulignant que la majorité ne s'était pas réunie depuis longtemps contrairement à ce que stipule le pacte signé entre les partis qui la composent, assurant que le chef du gouvernement n'a pas daigné consulter les partis majoritaires sur de nombreuses questions importantes.

Concernant ses relations avec l'ancien chef du gouver-

nement, Abdelilah Benkirane, Driss Lachguar a souligné que, contrairement aux anciens chefs de gouvernement avec lesquels il entretient une relation d'affection et de respect, il n'y a pas de relations entre lui et Benkirane, considérant que ce dernier n'a pas respecté le devoir de réserve auquel sont soumis les fonctionnaires de l'Etat, et a fortiori un ancien chef du gouvernement.

Il a estimé que le blocage politique après les élections législatives de 2016 était «imposé par les règles du jeu démocratique», tout en imputant la responsabilité de ce blocage à l'ancien chef du gouvernement pour «sa mauvaise gestion» des négociations visant à former une nouvelle majorité, ce qui avait conduit à sa destitution et à la nomination d'une autre figure de son parti, Saad Dine El Otmani.

D'après le dirigeant ittihadiste, la nomination de Benkirane en 2016 conformément à l'article 47 de la Constitution, «n'est pas une procuration pour qu'il choisisse qui il veut pour former le gouvernement», mais assure plutôt que «le parti classé premier aux élections doit engager des négociations en vue de dégager une majorité».

Pis encore, Driss Lachguar a accusé l'ancien chef du gouvernement d'éprouver une aversion profonde à l'égard de l'USFP.

«Il ne nous considérerait pas comme un adversaire politique,

mais il nous était plutôt hostile et voulait nous éliminer», a martelé le dirigeant socialiste, ajoutant qu'Abdelilah Benkirane «avait financé sur les fonds de la primature des activités hostiles à la direction légitime du parti au nom d'aider telle ou telle personne».

Concernant la révision du Code de la famille, y compris la question de l'héritage, Driss Lachguar a souligné qu'il est impératif de dialoguer sur la question de l'héritage conformément aux intérêts de la femme marocaine», notant que «la révision de cette question ne transgresse en aucun cas les préceptes de l'Islam».

S'agissant de la question du Sahara marocain, Driss Lachguar a salué les acquis réalisés par le Maroc ces dernières années, notamment depuis le retour du Royaume à sa famille africaine.

Il a également salué la sagesse avec laquelle les autorités marocaines gèrent la cause nationale et leur fermeté face à toute atteinte à l'intégrité territoriale de notre pays.

Il convient de rappeler qu'à ce débat modéré par le président de la Fondation, Boubker Lafqui Totouani, ont pris part Loubna Abrouk, rédactrice en chef de Hiba Presse, Mohamed Leghrouss, directeur du site Al Omq, Abdelilah Sakhir, directeur de publication d'Al Jarida 24 et Mohamed Belkacem du site Hespresse.

Mourad Tabet



Il convient de saluer la sagesse et la fermeté qui caractérisent la gestion de la cause nationale par le Maroc



Blockchain : La révolution en marche

Le bel exemple servi par l'OCP



« **A**vec le ralentissement actuel de la logistique mondiale et des chaînes d'approvisionnement, les transactions de financement du commerce peuvent prendre jusqu'à six semaines, en raison de la fermeture des frontières et des aéroports qui continue d'engendrer des retards supplémentaires ». Tel a été le principal argument avancé par l'Office chérifien du phosphate (OCP), pour justifier une transaction financière quasiment unique en son genre dans la sphère économique et financière du pays.

Une transaction en moins de deux heures

D'un montant de 400 millions de dollars, dont 270 millions déjà exécutés, cette transaction, qui a également mis en scène la Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et australe, a permis de financer l'expédition d'engrais phosphatés du Maroc vers l'Éthiopie. Elle a été rendue possible grâce à la technologie Blockchain Dlt Ledgers, confirmant ainsi la prémonition selon laquelle, tôt ou tard, la Blockchain devait révolutionner le monde des paiements et plus largement le secteur financier, comme nous l'avons expliqué dans notre édition du mercredi 13 mai 2020. Pourtant, une telle transaction était inconcevable il y a quelques

mois. Il faut croire que les contraintes nées de la crise sanitaire ont accéléré cette révolution qui était, de toute manière, inéluctable.

Justement, l'une des principales qualités de la technologie Blockchain est la rapidité. Selon la Blockchain dont on parle, car il y en a plusieurs (voir interview ci-contre) le processus de transaction ne prend pas plus de quelques heures. Dans le cadre des monnaies virtuelles, le processus peut aller d'environ une dizaine de minutes pour le bitcoin, jusqu'à 15 secondes pour l'Ethereum. Finalement, ce n'est pas surprenant si l'OCP ait adoubi cette technologie qui a permis de conclure ladite transaction en moins de deux heures. Et le gain de temps ne constitue pas son unique atout.

Transparente, sécurisée et sans organe central de contrôle

La Blockchain est une technologie dont le but est de stocker et transmettre des informations de manière transparente, sécurisée et sans organe central de contrôle. Sa grande particularité ? Une architecture décentralisée, hébergée non pas par un serveur unique mais par une partie des utilisateurs. Ainsi, en l'absence d'intermédiaire (les banques en l'occurrence), chaque partie prenante peut vérifier la validité de la chaîne. Mieux encore, les infor-

mations sont protégées par des procédés cryptographiques qui empêchent les utilisateurs de les modifier a posteriori. Et ce n'est pas fini.

La Blockchain permet non seulement le transfert d'actifs (monnaie, titres, actions...) mais aussi la traçabilité des aliments. La chaîne Carrefour est un des précurseurs avec son QR code apposé sur plusieurs types d'aliments (poulet, tomate, oeuf...). Il permet de tout savoir sur l'origine du produit (provenance, nom du producteur, date d'emballage...). La traçabilité, c'est exactement ce qui a poussé les géants du luxe à se tourner vers la Blockchain.

Traçabilité des produits

En effet, les groupes français LVMH et italien Prada, ainsi que Cartier, propriété du genevois Richemont, ont récemment annoncé la création d'un consortium autour de la plateforme Aura Blockchain. C'est le groupe LVMH qui l'a lancé en 2019, en étroite collaboration avec Microsoft et le spécialiste américain de la Blockchain ConsenSys. Son objectif étant d'offrir une solution pour garantir l'authenticité et la traçabilité des produits de luxe au travers d'une technologie conçue par et pour l'industrie.

Ceci étant dit, la Blockchain n'a pas que des avantages. « Les Blockchains sont plus lourdes à gérer que des bases de données centralisées classiques », nuance

Julien Prat, co-porteur de la Chaire « Blockchain & B2B Platforms », soutenue par Capgemini, et chercheur CNRS et au CREST de l'École polytechnique de Paris. L'autre écueil concerne la protection des données privées. En garantissant une transparence, la Blockchain peut déboucher sur une transparence excessive, puisque les données sont visibles par l'ensemble des intervenants. D'ailleurs, même le droit à l'oubli est en danger.

L'intelligence artificielle en position de force

Enfin, la technologie en question pourrait offrir plus de pouvoir qu'il ne le faut à l'intelligence artificielle, à travers les « smart contracts », des programmes autonomes qui exécutent automatiquement les conditions et termes d'un contrat, sans nécessiter l'intervention humaine une fois démarrés. « C'est ce caractère inarrêtable qui rend les smart-contracts crédibles, mais on voit bien qu'il n'est pas sans poser des risques voire même des questions éthiques », nous a expliqué Julien Prat.

Mais en somme, et pour ne pas trop s'éloigner du lexique de l'actualité, la balance bénéfices-risques semble positive. Surtout quand il s'agit de cryptomonnaie. Mais ça, c'est un autre sujet. Rappelons qu'au Maroc, l'utilisation de la cryptomonnaie est interdite. Et si le

Royaume lorgne la technologie de la Blockchain, c'est principalement en termes d'inclusion financière ou dans le secteur de la logistique. La transaction effectuée par l'OCP en est le parfait exemple, car elle s'inscrit dans la stratégie de digitalisation du Groupe OCP dans l'optique de stimuler le commerce intra-africain, en particulier dans le secteur des engrais, grâce à l'inclusion digitale.

Chady Chaabi

Condoléances



C'est avec grande affliction que nous avons appris le décès de Saïd Reyhane, frère de notre collègue Meryem Reyhane, survenu le 21 avril courant.

En ces douloureuses circonstances, nous présentons nos sincères condoléances à l'épouse du défunt, Mme Fatima, à ses enfants Mounia, Bouchra et Mahdi, à notre chère Meryem Reyhane, à ses sœurs et frères Khadija, Latifa, Hind, Simohamed, Samir, Hicham et Aziz, ainsi qu'à tous les membres de la famille.

Puisse Dieu avoir l'âme du regretté en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Julien Prat, chercheur CNRS et au Centre de recherche en économie et statistique de l'École polytechnique

Tous les opérateurs devraient bénéficier de la Blockchain à terme

Julien Prat est co-responsable de la chaire "Blockchain & plateformes B2B", soutenue par Capgemini. Il est également chercheur CNRS et au CREST (Centre de recherche en économie et statistique de l'École polytechnique de Paris). S'il estime que la Blockchain a "un réel potentiel disruptif et qu'elle peut aider à relever de nombreux défis contemporains", Julien Prat, qui a publié en 2019 l'ouvrage intitulé "Un modèle d'équilibre du marché du minage de bitcoins" n'en pense pas moins que celle-ci n'est pas blanc-seing. Cette technologie présente certains risques en termes de protection des données privées, tout en étant une menace, à terme, pour le droit à l'oubli, sans parler des "Smart Contracts" à même d'offrir, dans le pire des cas, un peu trop de pouvoir à la technologie artificielle. Dans l'interview ci-dessous, le chercheur nous donne son avis sur la transaction réalisée par l'OCP tout en nous éclairant sur les multiples aspects de la Blockchain de manière générale.



©École polytechnique – J.Barande

La transaction opérée par l'OCP peut-elle être considérée comme une manière d'encourager et de favoriser l'utilisation de la technologie Blockchain ?

Cette transaction démontre le potentiel de la technologie Blockchain pour la simplification et l'accélération des paiements, particulièrement dans les opérations d'import-export où les délais afférents aux technologies existantes se comptent en semaines.

La Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est a également participé à cette transaction, A l'évidence les banques ne seront pas totalement hors-jeu

Bien sûr, les banques ont un rôle clef à jouer dans l'adoption de cette nouvelle technologie. L'initiative de la Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et australe montre qu'elle a bien compris l'importance des enjeux.

A en croire les spécialistes, la Blockchain n'aurait que des avantages

A en croire certains spécialistes, pas tous ! Les Blockchains sont plus lourdes à gérer que des bases de données centralisées

classiques. Le bénéfice est qu'elles permettent de décentraliser le contrôle des données, ce qui est crucial quand un grand nombre d'acteurs, potentiellement concurrents, doivent partager leurs informations. Pour faire simple, la Blockchain n'a pas que des avantages mais elle permet de positionner de manière fine le curseur entre décentralisation et efficacité des bases de données.

Qui pourra profiter pleinement de ses avantages ? Les entreprises, les particuliers, les gouvernements ?

Difficile à dire aujourd'hui, mais tous les acteurs devraient en bénéficier à terme. Les gouvernements sont probablement dans la position la plus stratégique car ils doivent préserver l'intégrité du cadre réglementaire, la stabilité financière et la souveraineté monétaire. Autant de dimensions qui sont potentiellement contestées par l'émergence des cryptoactifs.

Est-ce que c'est la Blockchain qui est au service de la cryptomonnaie ou plutôt l'inverse ?

La Blockchain est le support technologique, la cryptomonnaie est une application parmi tant d'autres et probablement pas la plus intéressante.

Pourquoi la protection des données personnelles est-elle au cœur des débats sur la Blockchain ?

Comme les Blockchains publient sur un registre distribué et immuable l'ensemble des transactions, il y a effectivement un risque de transparence excessive et de négation du droit à l'oubli. Cela dit, il existe des solutions qui permettent de chiffrer la nature des transactions ainsi que l'identité des participants. Il est donc possible de trouver un équilibre qui satisfait à la fois le partage des données et le droit à la vie privée des utilisateurs.

Il semblerait qu'il existe plusieurs grands types de Blockchain.

Oui tout à fait, et c'est un vaste sujet. Sans rentrer dans les détails techniques qui ont aussi leur importance, la distinction principale est entre les Blockchains privées, dont les droits de lecture et d'écriture sont restreints à un groupe d'acteurs accrédités, et les Blockchains publiques, dont les droits de lecture et d'écriture ne souffrent d'aucune restriction.

Comment s'y retrouver et faire son choix ?

Sur le fond, il s'agit de faire un choix sur le degré de décen-

tralisation ; les Blockchains publiques étant maximalistes puisqu'elles aspirent à la décentralisation la plus poussée possible.

Est-ce qu'on ne risque pas de céder un peu trop de pouvoir à l'IA à travers les smart-contracts ?

C'est effectivement un danger. Combiner des Blockchains avec des smart-contracts crée un environnement où les décisions prises par l'IA deviennent « inarrêtables ». C'est ce caractère « inarrêtable » qui rend les smart-contracts crédibles, mais on voit bien qu'il n'est pas sans poser des risques voire des questions éthiques.

Est-ce qu'un jour, la Blockchain deviendra indispensable à notre quotidien ?

Dans un premier temps, je pense que les Blockchains vont profondément modifier l'infrastructure des services financiers. Or, ce n'est pas quelque chose qui est très apparent aux utilisateurs. Il s'agira donc d'une révolution plutôt souterraine pour la plupart des particuliers, mais elle leur permettra de bénéficier de services financiers à la fois moins coûteux et beaucoup plus flexibles.

Propos recueillis par C.C

Lancement de trois nouveaux services électroniques au tribunal de commerce de Casablanca

La cérémonie a été présidée par Mohamed Benabdelkader en compagnie de Mohamed Abdennabaoui et Al-Hassan Al-Daki



Trois nouveaux services électroniques relatifs à une plateforme digitale pour les avocats afin de dématérialiser leurs échanges, un portail de prise de rendez-vous en ligne auprès des tribunaux, et l'utilisation officielle du paiement par voie de terminal de paiement électronique TPE, ont été lancés mercredi au tribunal de commerce de Casablanca.

Ces services dont le lancement a été présidé par le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, qui était accompagné du président-délé-

gué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui et Al-Hassan Al-Daki, président du Ministère public, s'inscrivent dans le cadre des efforts continus visant à mettre en œuvre les dispositions d'une réforme globale et profonde du système judiciaire et la politique du ministère et de ses partenaires dans le domaine de la modernisation de l'administration judiciaire.

Mohamed Benabdelkader a indiqué, dans une allocution à cette occasion, que ces trois services digitalisés de haute im-

portance font partie de 22 projets de la transformation numérique de la justice auxquels s'attelle le ministère actuellement, soulignant qu'après une étape d'expérimentation et d'évaluation de leur efficacité au niveau du tribunal de commerce de Casablanca, il sera procédé à la généralisation de ces services dans l'ensemble des tribunaux du Royaume.

Il a ajouté que le tribunal de commerce de Casablanca a été choisi comme un site pilote pour l'expérimentation de ces services électroniques et pour le lancement de certains projets

de transformation numérique de la justice.

Il s'agit de projets de grande importance relatifs au paiement par voie de terminal de paiement électronique TPE, pour le recouvrement de créances, permettant de faciliter les opérations de paiement et de réduire l'usage de l'argent liquide, surtout en période de pandémie, a-t-il dit, ajoutant que cette initiative permettra de faciliter le transfert des sommes des caisses de tribunaux vers la Trésorerie générale du Royaume.

Le ministre a de même fait savoir que le deuxième projet concerne le portail dédié à la demande de rendez-vous en ligne, ajoutant que ce service, disponible «24 heures sur 24, 7 jours sur 7» facilitera la prise de rendez-vous en ligne auprès des tribunaux.

Le troisième service, poursuit le ministre, concerne la plateforme d'échange électronique avec les avocats, expliquant que ce service vise notamment à faciliter l'échange par voie électronique des documents entre les avocats et les tribunaux, enregistrer les requêtes et à présenter les différentes demandes.

Pour sa part, le président-délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui, a mis l'accent sur l'importance d'encadrer les efforts au sein du système judiciaire, appelant

l'ensemble des acteurs du système judiciaire à s'inscrire pleinement dans cette initiative.

Il a souligné que les grands efforts déployés par le ministère sont de nature à faciliter les services au profit des citoyens, gagner du temps et économiser les efforts dans le traitement des dossiers ainsi qu'à limiter la propagation de la pandémie.

Le président du tribunal de commerce de Casablanca, Abdelouahed Seffouri, a, de son côté, indiqué que ces services numériques visent à faciliter le travail des avocats en matière d'échange électronique des documents sans avoir à se déplacer au tribunal.

Il a ajouté que le tribunal de commerce de Casablanca est le premier à expérimenter ces services numériques, appelant les avocats à s'engager pleinement dans cette opération.

Pour sa part, le directeur par intérim des études, de la coopération et de la modernisation au ministère de la Justice, Youssef Oustouh, a souligné que ces trois services électroniques seront adoptés dans la gestion du travail quotidien au niveau des services du bureau d'ordre du tribunal de commerce de Casablanca.

Il a ajouté que le lancement de ces services modernes, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de la transformation numérique du système judiciaire.

Le projet de liaison fixe via le Détroit de Gibraltar au cœur d'une réunion maroco-espagnole

La redynamisation du projet de liaison fixe via le Détroit de Gibraltar a été au cœur d'une réunion par visioconférence tenue mercredi, entre le ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Abdelkader Amara et le ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Agenda urbain d'Espagne, José Luis Abalos.

Cette réunion, tenue dans le cadre de la volonté mutuelle des deux Royaumes de renforcer davantage leurs relations de coopération bilatérale, a été l'occasion pour les deux parties d'aborder le sujet de redynamisation du projet de liaison

fixe par le Détroit de Gibraltar, en convoquant une nouvelle réunion mixte intergouvernementale, la dernière ayant eu lieu à Tanger en 2009.

A cette occasion, Abdelkader Amara a souligné que le projet de construction d'une liaison fixe entre le Maroc et l'Espagne permettrait de relier, non seulement deux pays, mais également deux continents, soulignant que le Maroc servirait de trait d'union entre l'Europe et l'Afrique.

Il s'agit d'un projet structurant pour les années à venir et d'un chantier stratégique pour les deux pays, a relevé le mi-

nistre, mettant en exergue la dynamique des deux sociétés chargées du projet. En effet, une étude est menée par ces entreprises afin d'analyser certains aspects techniques du chantier, a-t-il poursuivi.

Cette rencontre, qui intervient dans le cadre de la préparation de la réunion de Haut niveau devant se tenir au Maroc, a été l'occasion pour les deux responsables gouvernementaux de réitérer leur volonté d'œuvrer au renforcement des liens de coopération entre les ports marocains et espagnols et de la coopération ferroviaire, notamment le développement de la ligne à grande vi-

tesse (LGV) Tanger-Marrakech.

Cette visioconférence, ayant connu la participation de responsables du ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, ainsi que de l'ambassadeur d'Espagne au Maroc, Ricardo Diez Hochleitner Rodriguez, a également été l'occasion d'aborder les moyens d'étendre la coopération dans les domaines des infrastructures, des transports terrestres et maritimes et de la logistique.

Un projet de memorandum d'entente de coopération technique est en cours d'achèvement par les deux parties.

Consultations au Conseil de sécurité sans enjeux sur la question du Sahara marocain

Soutien unanime au processus exclusivement onusien

Le Conseil de sécurité des Nations unies a tenu, mercredi à huis clos, sa réunion semestrielle de consultations sur le Sahara marocain.

Cette réunion s'est déroulée dans une atmosphère sereine et s'est achevée sans aucune déclaration.

Selon des sources diplomatiques à New York, les membres du Conseil de sécurité ont suivi un briefing du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Colin Stewart, concernant la situation sur le terrain, marquée par les violations du cessez-le-feu par le Polisario et ses obstructions à la liberté de mouvement de la Minurso, entravant ainsi la capacité de la mission onusienne à mettre en œuvre son mandat de supervision du cessez-le-feu.

Le Conseil a également été briefé par un responsable du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU au sujet du processus politique bloqué par l'opposition de l'Algérie et du Polisario à la nomination d'un Envoyé personnel.

Pour leur part, les membres du Conseil de sécurité ont réitéré de manière unanime leur

soutien au processus exclusivement onusien, visant à parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis au différend artificiel autour du Sahara marocain, basée sur les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007.

Dans cette perspective, ils ont souligné l'impératif et l'urgence de la nomination d'un nouvel Envoyé personnel, poste pour lequel l'Algérie et le Polisario ont dernièrement rejeté les propositions du Secrétaire général de nommer l'ancien Premier ministre roumain, Petre Roman, et par la suite l'ancien ministre des Affaires étrangères du Portugal, Luis Amado. A l'opposé, le Maroc a promptement accepté les propositions de candidature soumises par Antonio Guterres.

Les membres du Conseil ont également appelé à la reprise, dans les meilleurs délais, du processus des tables rondes, auquel l'Algérie est une partie principale consacrée dans les résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont aussi insisté sur la nécessité d'un climat favorable et idoine pour permettre la reprise de ce processus là où il



s'est arrêté avec l'ancien émissaire onusien Horst Köhler

Des membres du Conseil ont ainsi réitéré leur appui à l'initiative marocaine d'autonomie, en tant que base sérieuse et crédible à même de mettre fin à ce différend régional, comme cela est consacré dans les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, qui considèrent l'autonomie comme une solution réaliste, sérieuse et crédible.

Les membres du Conseil ont aussi salué la coopération du Maroc avec la Minurso, no-

tamment la vaccination des membres de cette mission dans le cadre de la campagne de vaccination nationale contre la Covid-19. A cet égard, le succès de la campagne marocaine de vaccination a été mis en exergue.

Lors de cette réunion, des membres du Conseil de sécurité ont dénoncé le blocage par les milices armées du Polisario, l'automne dernier, du point de passage d'El Guerguarat, et mis en relief l'action pacifique des Forces Armées Royales qui y a permis de rétablir une fois

pour toutes la libre circulation.

En même temps, ils ont insisté sur l'impératif de la pleine coopération du Polisario avec la Minurso, dont il entrave dangereusement le mandat de supervision du cessez-le-feu, en bloquant ses patrouilles et en empêchant le ravitaillement des observateurs militaires. De même, certains membres du Conseil ont exprimé leur grave préoccupation concernant la renonciation par le Polisario au cessez-le-feu, l'enjoignant à le respecter et à s'abstenir de tout acte de provocation.

Le portail national des procédures et formalités administratives mis en ligne

Le portail national des procédures et des formalités administratives "Idarati", a été lancé mercredi à Rabat.

Le lancement de ce portail (www.idarati.ma) intervient conformément aux Hautes orientations Royales visant l'amélioration de la qualité des services rendus par l'administration aux usagers et l'instauration d'une nouvelle relation fondée sur la confiance et la transparence et dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 55.19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives.

Le portail Idarati, qui a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, l'Agence du développement du digital (ADD) et l'Agence nationale de réglementation des télécommunications

(ANRT), constitue une interface d'information unifiée, intégrée et multispaces, qui met les informations administratives à la disposition de l'utilisateur.

Ce portail s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, a déclaré à la chaîne d'information MAP (M24), le secrétaire général du Département de la réforme administrative, Ahmed Laamoumri, notant que les procédures publiées sur le portail sont les seules approuvées pour le fonctionnaire et le citoyen.

Le citoyen peut déposer une plainte auprès du chef du service concerné dans le cas où il serait obligé d'apporter un document qui ne figure pas dans la liste, a-t-il expliqué, ajoutant que la loi est accompagnée d'un ensemble de principes et de règles, notamment l'absence de l'administration d'obliger l'utilisateur, lors du dépôt de sa demande ou en phase de traitement, de présenter

une pièce, un document, ou une information, ou de faire une formalité administrative plus d'une fois.

Pour sa part, le chef de division du Centre d'appel et d'orientation administrative du Département de la réforme administrative, Abderrahim Hassia, a souligné, dans une déclaration similaire, que les tâches du centre consistent à répondre aux questions des citoyens concernant les formalités, les décisions et les procédures administratives.

Il a ajouté qu'à travers le portail, on va accompagner les questions des citoyens, au Maroc ou à l'étranger, ainsi que des étrangers résidant dans le Royaume, notant que le centre peut être contacté via le numéro de téléphone "3737" et le numéro économique "0802003737", et depuis l'étranger sur le numéro "0537679906" en plus de l'adresse e-mail, sachant que les réponses sont données dans les 48 heures.

L'espace d'information de ce portail constituera une référence nationale of-

ficielle pour l'utilisateur, lui permettant de consulter les procédures et formalités administratives qu'il doit effectuer auprès des administrations et des entreprises publiques, ainsi que des collectivités territoriales et toute personne morale assujettie au droit public.

Il est à rappeler que les administrations ne peuvent exiger dorénavant que les actes administratifs et les documents stipulés dans les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, tels qu'ils ont été approuvés par la Commission nationale de la simplification des procédures et des formalités administratives et publiés sur le portail national.

A noter que les actes administratifs publiés dans le portail ont été recensés, documentés et transcrits par les administrations concernées, conformément aux dispositions de la loi n°55.19, qui a arrêté plusieurs règles en matière de simplification, dont l'interdiction de demander à l'utilisateur de fournir plus d'un seul exemplaire du dossier de demande d'un acte administratif.

Alger et le Polisario pataugent dans la duplicité et la propagande



Le Polisario et son mentor algérien ne cessent de s'enfoncer. Et la dérive est sans limites. Face à la diplomatie de clarté, de crédibilité et de responsabilité qui fait les succès du Maroc dans la défense de sa cause nationale légitime, les séparatistes et leurs mentors continuent de passer maîtres de la duplicité, des basses manœuvres et de la propagande. Leur objectif : saboter les efforts exclusifs de l'ONU pour trouver une issue politique à ce différend régional dans le cadre de l'initiative marocaine d'autonomie.

Et comme à la veille de chaque réunion du Conseil de sécurité sur la question du Sahara, la machine de désinformation tourne à plein régime.

Car c'est bien un déluge de contrevérités que l'Algérie, ses relais médiatiques et sa créature polissarienne ont livré aussi bien au sujet du retard dans la nomination d'un nouvel Envoyé personnel de l'ONU pour le Sahara, qu'au sujet de la situation sur le terrain au Sahara marocain, une propagande démentie non seulement par les rapports quotidiens de la MINURSO, mais également par la presse internationale.

Mais l'heure n'est plus aux manipulations, aux mensonges

et au déchaînement des fake news. Les enjeux cruciaux de la paix et de la sécurité sont rendus encore plus importants à l'heure où le monde est confronté aux multiples chocs d'une crise sanitaire de grande ampleur, de profonds dommages économiques, des conditions météorologiques extrêmes et des risques à la stabilité dans bien des endroits du globe.

Fort de la légitimité de sa cause, unanimement soutenue par tout un peuple sous le leadership de son Souverain, et de l'appui de la communauté internationale au plan marocain d'autonomie, le Royaume reste attaché au processus politique et accompagne de manière constructive les démarches entreprises par le Secrétaire général des Nations unies dans ce cadre.

Sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc "adopte la diplomatie de la clarté, car il considère que la contradiction entre actes et paroles décrédibilise l'action diplomatique, de même que la production de fourberies ne contribuera pas à faire avancer le dossier", comme l'avait rappelé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains rési-

dant à l'étranger, Nasser Bourrita.

Aussi, le règlement de ce différend régional qui n'a que trop duré, ne peut être possible que par la voie d'un dialogue entre le Maroc et l'autre véritable partie du différend, en l'occurrence l'Algérie.

"Une solution sera trouvée quand les deux véritables parties se mettent autour de la table pour se mettre d'accord", avait encore précisé Nasser Bourrita, en soulignant que "pour le Maroc, l'Algérie est une véritable partie".

Ce nouveau rappel de la réalité était nécessaire au vu de l'activisme à outrance et sans vergogne de l'Algérie qui "adopte une position et une orientation et constitue une véritable partie dans le conflit, dans sa création et sa poursuite". Il est donc tout simplement inévitable qu'elle assume la responsabilité de son règlement à la mesure de sa responsabilité dans sa création.

A l'adresse des membres du Conseil de sécurité des Nations unies, le Maroc a mis à nu, comme à chaque fois, les blocages et atermoiements de l'Algérie et du Polisario et battu en brèche leurs amalgames et confusions.

L'ambassadeur représen-

tant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a ainsi rappelé que le Maroc a promptement accepté les propositions du Secrétaire général de l'ONU pour les nominations, d'abord, de l'ancien Premier ministre roumain, Petre Roman, en décembre 2020, et par la suite, de l'ancien ministre des Affaires étrangères du Portugal, Luis Amado, le mois dernier, en tant qu'Envoyé personnel pour le Sahara marocain.

"A travers ses réponses positives et diligentes à ces propositions, le Maroc reconferme son engagement de soutenir les efforts exclusifs de l'ONU pour résoudre ce différend, ainsi que son respect des résolutions du Conseil de sécurité", a déclaré le diplomate marocain. C'est plutôt les autres parties qui continuent de bloquer le processus politique onusien, en refusant, en moins de trois mois, les deux propositions de nomination dans une violation flagrante de la résolution 2548, qui a demandé la nomination d'un "nouvel Envoyé personnel dans les meilleurs délais", et dans un affront à l'autorité du Secrétaire général et un dédain aux résolutions du Conseil de sécurité.

Cette obstruction met à nu

le double langage de l'Algérie et du Polisario : d'une part, ils appellent, en public et au plus haut niveau, à la nomination d'un Envoyé personnel et la reprise du processus politique, osant même critiquer le Secrétaire général pour l'absence d'un Envoyé. D'autre part, ils rejettent tous les candidats qualifiés et de stature internationale, proposés par le Secrétaire général", a martelé Omar Hilale.

Dans sa même missive, l'ambassadeur du Maroc a décrié "la campagne médiatique de l'Algérie et du Polisario tentant de faire croire à l'existence d'un prétendu conflit armé au Sahara marocain", dénonçant de "purs mensonges et une falsification de la réalité sur le terrain".

Le Sahara marocain connaît un essor de développement sans précédent, qui en fait l'une des régions les plus avancées en termes d'indicateurs de développement humain, non seulement au Maroc, mais dans toute la région nord-africaine et au-delà, a rappelé le diplomate.

Ses populations vivent dans la quiétude et jouissent de la plénitude de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de même qu'elles contribuent, au même titre que les populations des autres régions du Royaume, à l'ancrage démocratique et son développement socioéconomique.

Ce qui doit alarmer le Conseil de sécurité des Nations unies et la communauté internationale, c'est bien la situation catastrophique de non-droit qui prévaut dans les camps de Tindouf, en Algérie, ainsi que les connivences entre le Polisario et les groupes terroristes dans la région sahélo-saharienne, qui accentuent la menace que pose cette entité séparatiste à la paix et la stabilité régionales.

En transférant ses obligations internationales à l'égard de ces populations, à un groupe armé séparatiste, l'Algérie assume l'entière responsabilité dans ce calvaire et des graves violations qui en découlent. Un ramassis de calomnies ne peut changer la réalité palpable et pressante.

Nasser Bourita s'entretient avec ses homologues koweïtien, qatari et indonésien

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, s'est entretenu, mercredi en visioconférence, avec le ministre des Affaires étrangères et ministre d'Etat pour les Affaires du cabinet du Koweït, Ahmed Nasser Al-Mohammed Al-Sabah.

Lors de cet échange, les deux ministres ont salué le niveau remarquable des relations de coopération et de solidarité unissant les deux pays, grâce à la Haute Sollicitude de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de Son frère Son Altesse Cheikh Nawaf al-Ahmad al-Jaber al-Sabah et à leur volonté de continuer à développer ces rapports vers des perspectives plus vastes, indique le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE dans un communiqué.

A cette occasion, Nasser Bourita a félicité son homologue koweïtien qui a été décoré par l'Émir de l'Etat du Koweït de la médaille de l'Ordre du Koweït du premier degré pour ses efforts soutenus en faveur de la réconciliation dans le Golfe, saluant les actions sincères et constructives que le Koweït frère n'a eu cesse de déployer dans ce sens.

Par ailleurs, les deux ministres ont fait l'état des lieux de la coopération bilatérale en abordant les moyens de son renforcement, tout en soulignant l'importance d'une évaluation globale des réalisations depuis la tenue de la 9^e commission mixte au Koweït les 9 et 10 avril 2019, le but étant de mieux préparer la 10^e commission prévue cette année au Maroc.

Ils se sont félicités également du partenariat stratégique entre le Maroc et le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, en insistant sur l'importance de le raffermir au cours de la prochaine période, selon la même source.

Lors de ces entretiens, Nasser Bourita a salué la position de principe et constante de l'Etat du Koweït en soutien à l'intégrité territoriale du Royaume et à la marocanité du Sahara, ainsi que son attachement continu à la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de ses territoires.

S'agissant des causes arabes et régionales, en particulier celles de la Libye, du Yémen, du Liban et la question palestinienne, les deux ministres ont relevé une convergence de vues, mettant en avant les points de vue que partagent les deux pays au sujet du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et nationale des pays et l'attachement aux valeurs de coopération et de solidarité.

Il s'agit aussi de la promotion du dialogue et de la solution politique pour résoudre les différends et de l'adoption de la médiation afin d'aider au règlement des conflits et des crises, conclut le communiqué.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger s'est, par ailleurs, en-



tre tenu, mercredi par visioconférence, avec le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'Etat du Qatar, Cheikh Mohammed bin Abdulrahman Al Thani.

Au cours de cet entretien, les deux ministres ont passé en revue le processus des relations bilatérales et l'évolution tangible qu'ont connue ces relations dans divers domaines grâce à la Haute sollicitude des dirigeants des deux pays frères, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son frère Son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Les deux ministres ont convenu de poursuivre leurs efforts pour bien préparer la huitième session de la haute commission mixte à Doha, sous la présidence du chef du gouvernement, côté marocain, et du président du Conseil des ministres, ministre de l'Intérieur, côté qatari, dès l'amélioration de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, selon la même source.

A cette occasion, poursuit le communiqué, Nasser Bourita a salué la position de l'Etat du Qatar en faveur de la souveraineté du Maroc sur son Sahara et son intégrité territoriale, rappelant le contenu de l'appel téléphonique entre S.M le Roi Mohammed VI et SA Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, le 16 novembre 2020, au cours duquel Son Altesse a exprimé le soutien de l'Etat du Qatar frère aux me-

sures prises par le Royaume afin de défendre sa sécurité et sa souveraineté territoriale.

La réconciliation entre les pays du Golfe a également été évoquée lors de cet entretien, ajoute-t-on, notant que Nasser Bourita a exprimé à cet égard la satisfaction du Royaume du Maroc quant aux résultats du sommet d'Al-Ula et de ses étapes suivantes, sur la voie de la consolidation de l'unité entre les pays du Golfe.

Les deux responsables ont également échangé les points de vues au sujet de nombre de questions arabes et régionales d'intérêt commun, affirmant l'attachement des deux pays au dialogue, à l'entente et aux solutions pacifiques pour trouver des résolutions acceptables aux questions de la région, conclut le communiqué.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, s'est également entretenu mercredi en visioconférence avec la ministre indonésienne des Affaires étrangères, Retno Marsudi.

Lors de cet entretien, les deux parties ont salué l'excellence des relations entre les deux pays dont le 60^e anniversaire a été célébré le 19 avril de cette année, a indiqué le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE dans un communiqué.

Ces relations bilatérales ont été marquées, selon les deux ministres, par un dialogue régulier et amical qu'ils ont convenu de renforcer davantage, particu-

lièrement dans le contexte de la pandémie du coronavirus.

Les deux responsables se sont entendus sur l'ambition d'intensifier les consultations politiques et de développer la coopération économique entre le Maroc et l'Indonésie à travers la mise en œuvre des accords signés lors de la 2^e session de la commission mixte tenue à Jakarta en octobre 2019, a ajouté la même source. Ils ont également soulevé l'intérêt de promouvoir la coopération triangulaire et d'encourager l'interaction entre les communautés d'affaires des deux pays, notamment dans les domaines de l'agriculture, des mines et du tourisme, a précisé le ministère.

Dans la perspective de la tenue de la 3^e session de la commission mixte, prévue avant la fin de 2021, Nasser Bourita et Retno Marsudi ont souligné la nécessité d'identifier de futurs projets d'accords en capitalisant sur les potentialités et complémentarités des deux pays.

Les deux ministres, a poursuivi le communiqué, ont également mis en avant l'importance de la concertation entre le Maroc et l'Indonésie au sein des instances internationales sur des questions d'intérêt commun.

A cet égard, Retno Marsudi s'est réjoui du soutien du Maroc aux efforts de l'ASEAN et de l'Indonésie pour une sortie de crise au Myanmar, notamment ceux consentis pour la tenue d'un Sommet spécial de l'ASEAN sur la question, à Jakarta, a conclu le ministère.

CFC, un hub financier plus attractif que jamais

Casablanca Finance City (CFC) a réalisé en une décennie des avancées majeures qui en font un hub financier aligné sur les bonnes pratiques internationales et plus attractif que jamais, a indiqué son directeur général, Saïd Ibrahim.

“CFC est aujourd’hui la première communauté d’affaires à vocation africaine. Elle a concrétisé en une décennie des avancées majeures qui en font un centre aligné sur les bonnes pratiques internationales et plus attractif que jamais”, a souligné M. Ibrahim, dans un entretien à la MAP.

Sous l’impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la vision était claire : “Créer à partir de Casablanca une place financière régionale puis internationale et accompagner les investisseurs internationaux dans leur déploiement en Afrique”, a-t-il soutenu, relevant que CFC est en ce sens “un véritable outil au service de la vision africaine du Royaume”.

D’après M. Ibrahim, de belles réussites ont eu lieu ces dernières années, comme “l’arrivée dans notre communauté de membres du fonds Africa 50, et cela dans le cadre d’un appel d’offres lancé par la Banque africaine de développement (BAD) et pour lequel douze pays étaient en lice.

“Aujourd’hui, Africa 50 ambitionne de mobiliser 100 milliards de dollars pour le continent et a déjà permis la réalisation de grands investissements en énergie, aux côtés d’autres partenaires, notamment dans Azura-Edo IPP, la première grande centrale électrique indépendante construite au Nigeria depuis la réforme du secteur énergétique du pays, ou encore dans la centrale de Tobène, d’une capacité de 115 MW, pour la production d’électricité de base au Sénégal”, a-t-il fait savoir.

Africa 50, a poursuivi M. Ibrahim, a également pris une participation de 33% dans la Société de gestion de l’aéroport de Gbessia (SOGEAG) à Conakry, en Guinée, dans le cadre d’un projet portant sur la construction et l’exploitation d’un nouveau terminal qui pourra accueillir un million de passagers par an, soit le double de sa capacité actuelle.

Le DG de CFCA, a, en outre, cité la présence à CFC de la direction régionale CIB de BNP Paribas, notant que le groupe bancaire a accompagné les clients souverains au Maroc, en Egypte, en Côte d’Ivoire et au Sénégal dans les grandes émissions de ces dernières années.

De même, Themis a aussi choisi Casablanca pour piloter ses activités en Afrique, a-t-il indiqué, relevant que le fonds a financé la construction d’une centrale gaz à cycle combiné au Nigeria et mène actuellement des projets solaires et hydrauliques au Togo, au Kenya, au Cameroun et à Madagascar.

Sur un plan plus quantitatif et depuis 2016, M. Ibrahim a fait savoir que la contribution fiscale des membres CFC est passée de 340 millions de dirhams (MDH) à 940 MDH, ajoutant qu’au cours de la même période, ces membres ont permis la création cumulée de 6.690 emplois permanents.

Dame nature creuse les sillons d’une bonne année agricole



La superficie semée en céréales d’automne s’est élevée à 4,20 millions de Ha avec 44% de blé tendre, 34% d’orge et 22% de blé dur, a indiqué récemment le ministre de l’Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Aziz Akhannouch affirmant que l’état végétatif des cultures céréalières est globalement satisfaisant.

Le ministre, qui s’exprimait lors d’une réunion de suivi avec les hauts responsables centraux et régionaux sur l’état d’avancement de la campagne agricole actuelle, a toutefois prévenu que l’évolution de l’état des céréales d’automne dépendra des conditions climatiques (précipitations et températures) du mois d’avril et des travaux d’entretien qui seront apportés par les agriculteurs.

Rappelons à ce propos que le début de la campagne agricole 2020/2021 a été caractérisé par des conditions climatiques défavorables avec un déficit hydrique notable et une répartition spatiotemporelle inadéquate. Ce qui, comme l’a rappelé le Département de l’agriculture dans un communiqué, a retardé l’installation des cultures d’automne et impacté négativement l’état des parcours.

Mais le ministère de l’Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts reste toutefois optimiste, d’autant plus que ce déficit a été résorbé progressivement, à partir de la 3ème décennie du mois de novembre 2020, avec un retour de pluies importantes qui ont touché la majeure partie du territoire national et ont contribué à l’accélération du rythme des travaux du sol, des emblavements et des ventes des intrants agricoles, notamment les semences et les engrais.

Par ailleurs, les pluies importantes et généralisées enregistrées aux mois de janvier, février et mars ont eu un

impact très positif sur l’évolution de la campagne agricole, a-t-il fait savoir dans sa note, évoquant notamment l’amélioration du couvert végétal en général et des parcours en particulier, la dynamisation des travaux d’entretien, l’amélioration des retenues des barrages à usage agricole et des niveaux des nappes phréatiques ainsi que l’amélioration de la situation de l’arboriculture fruitière.

A l’échelle internationale, la production céréalière mondiale devrait enregistrer sa troisième année consécutive de hausse en 2021.

Selon la FAO, qui a revu à la hausse ses premières estimations concernant la production mondiale de blé, les conditions de culture sont meilleures que prévu dans plusieurs pays. Ainsi, « la production mondiale de blé devrait atteindre le nouveau niveau record de 785 millions de tonnes en 2021, soit une hausse de 1,4% par rapport à 2020 », a-t-elle souligné estimant qu’il est probable que la production connaisse un rebond important dans toute l’Europe et que l’on s’attend à une récolte record en Inde.

Selon le Bulletin de la FAO sur l’offre et la demande de céréales, la production de maïs devrait aussi être au-dessus de la moyenne. Et pour cause : la récolte devrait atteindre un niveau record au Brésil et un niveau qui n’avait pas été atteint depuis plusieurs années en Afrique du Sud.

La même source prévoit que la production dans l’Union européenne (UE) progresse nettement et atteint 137 millions de tonnes en 2021. Tout comme au Royaume-Uni où les cultures de blé se déroulent dans de bonnes conditions et la production devrait atteindre 14 millions de tonnes.

« Dans la Fédération de Russie, malgré une amélioration des précipi-

tations qui a partiellement compensé les déficits d’humidité du début de la campagne, la production devrait diminuer de 79 millions de tonnes en 2021 », a prévenu la FAO assurant, en revanche, que la production de blé en Ukraine devrait progresser et atteindre un niveau au-dessus de la moyenne.

Aux Etats-Unis d’Amérique, les données officielles laissent penser que la production de blé devrait progresser légèrement et atteindre 52 millions de tonnes en 2021. Soulignons qu’en Asie, la production de blé au Pakistan devrait atteindre au moins l’objectif officiel de 27 millions de tonnes et que

les perspectives s’annoncent également favorables en Inde, « où les estimations officielles indiquent que la production de blé devrait atteindre le niveau record de 109 millions de tonnes ».

Enfin, la production de la Chine devrait cette année s’établir à 135,5 millions de tonnes, soit un niveau presque inchangé par rapport à l’année dernière. Tandis qu’au Proche-Orient, une sécheresse anormale continue de dégrader les perspectives de production dans plusieurs pays, a conclu la FAO.

Alain Bouthy

ESCAPE Cooler, un présentoir réfrigéré pour des activations cool

Electroprint, acteur national dans la plv et supports de communication, lance une toute nouvelle solution pour les animations et les campagnes d’activation: L’Escape cooler.

Connu comme étant le spécialiste des solutions de visibilité couvrant les domaines de la PLV, de l’affichage et de la décoration avec une approche écologique dans le processus de production, le groupe renforce sa gamme par l’escape cooler, un présentoir promotionnel pour produits réfrigérés.

Facile à utiliser et conçu pour un fort impact sur le point de vente, l’escape cooler permettra aux fabricants des produits réfrigérés, tant pour la distribution que lors des campagnes d’activation de s’approprier les meilleurs emplacements secondaires.

Au-delà de sa maniabilité, L’escape cooler présente une facilité de personnalisation offrant aux produits une excellente visibilité.



Hausse du trafic portuaire global en 2020

Les ports marocains ont enregistré une évolution importante du trafic portuaire global qui est passé de 153,1 millions de tonnes en 2019 à 172,1 millions de tonnes en 2020, soit une hausse de 12,4%, selon le ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Les ports du Maroc ont enregistré "une bonne résilience" vis-à-vis de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, souligne le ministère dans un communiqué sur l'activité des ports du Maroc en 2020, notant que la communauté portuaire et maritime s'est mobilisée pour assurer la continuité de l'exploitation des ports en vue de maintenir les chaînes logistiques stratégiques.

Cette performance est liée, d'une part, à la montée en charge de l'exploitation du port de Tanger Med II et du nouveau port de Safi, et d'autre part, à l'évolution positive des trafics liés aux phosphates ainsi que les céréales dont le volume importé a atteint un record jamais enregistré au niveau du Maroc, explique la même source.

La répartition du trafic portuaire global est marquée par une prédominance des importations (38,5%) et du transbordement (34,7%), suivis par 23,8% pour les exportations et 3% pour le cabotage, rapporte la MAP.

Les importations se sont établies au titre de l'année 2020 à plus de 66,3 millions de tonnes (+6,9% par rapport à l'année 2019), marquant ainsi une orientation positive des importations des céréales (9,4 millions de tonnes/+35,2%), du charbon (10,4 millions de tonnes/+3,1%), du soufre (7,2 millions de tonnes/+8,8%), de l'ammoniac (1,9 million de tonnes/+17,5%) et des hydrocarbures (13,1 millions de tonnes/+3,2%).

Quant aux exportations, elles ont atteint en 2020 un volume d'environ 40,9 millions de tonnes (+8,6% par rapport à l'année 2019), dû principalement au phosphate brut (10 millions de tonnes/+4,3%), aux engrais (11,7 millions de tonnes /+34,4%), aux conteneurs (4,7 millions de tonnes/+10,4%), au clinker (1,3 million de tonnes /+14,7%) et à l'acide phosphorique (3,5 millions de tonnes /-9,2%).

Le trafic du cabotage entre les ports marocains a connu une baisse de 7,3% par rapport à l'année 2019, en enregistrant un volume de 5,1 millions de tonnes en 2020.

Pour l'activité du transbordement, le complexe portuaire de Tanger Med a confirmé sa position de plateforme logistique incontournable dans le bassin méditerranéen, en enregistrant un nouveau record de 59,8 millions de tonnes durant l'année 2020, soit une progression notable de 24,7% par rapport à l'année précédente.

Toutefois, la crise sanitaire n'était pas sans effets négatifs, sur certains trafics, dont notamment les véhicules neufs produits au niveau du pays, les passagers et les croisiéristes, relève le ministère.

En effet, le trafic des véhicules neufs a atteint 425.378 unités au cours de l'année 2020, dont plus

de 75,5% à l'export, enregistrant une baisse de 27,8% par rapport à l'année précédente, qui est due à la suspension temporaire de l'activité des principaux opérateurs au Maroc, suite à la crise sanitaire de la Covid-19.

En ce qui concerne le trafic des passagers, les ports marocains

ont vu transiter environ un million de PAX en 2020, soit une diminution de 80,4% par rapport à 2019, en raison de la suspension des voyages internationaux et des mesures sanitaires afin de limiter la propagation de la pandémie. Pour le trafic de croisière, les ports marocains ont enregistré 27.339 croi-

siéristes, soit une baisse de 85,9% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, le volume des débarquements des produits de la pêche maritime côtière et artisanale, au cours de l'année 2020, a connu une régression de 7,1% pour s'établir à 1,29 million de tonnes, fait savoir le ministère.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS (1^{er} trimestre 2021)

ENNAKL

A U T O M O B I L E S

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021 :

(En DT)

Désignation	Au 31/03/2021 (**)	Au 31/03/2020 (**)	Au 31/12/2020 (*)
Total des revenus (Hors taxes)	114 638 648	71 139 332	400 114 783
Coût d'achat des marchandises vendues	96 697 989	57 104 662	330 532 168
Charges financières	617 464	443 601	3 068 147
Produits financiers	121 893	636 088	19 646 515
Solde de la trésorerie nette fin de période	28 868 805	-3 016 312	32 498 073
Délai moyen de règlement des fournisseurs (***)	161	150	150
Nombre d'agences officielles	27	27	27
Masse salariale	4 480 545	4 006 023	17 467 376
Effectif fin de période	287	306	294

Faits saillants

- Une progression de 61,15% du chiffre d'affaires au 31/03/2021 par rapport à la même période de l'année 2020 passant de 71,139 Millions de dinars au 31/03/2020 à 114,638 Millions de dinars au 31/03/2021.
- Au terme du premier trimestre de l'année 2021, la société ENNAKL Automobiles a enregistré 1778 immatriculations contre 1102 immatriculations pour la même période de 2020, soit une augmentation de 61% et une part de marché de 12,7% au 31/03/2021 contre une part de marché de 10,5% au 31/03/2020.
- La trésorerie en nette progression par rapport à la même période de l'année 2020, soit un solde de 28,8 MD contre un solde négatif au 31/03/2020.
- Les investissements réalisés durant la 1^{ère} trimestre 2021 se sont élevés à 1.195 MD contre un solde de 1.368 MD en 2020.
- L'endettement financier global a significativement baissé passant d'un solde 23.850 MD en 2020 à un solde de 14.901 MD au 31/03/2021. Cette baisse est justifiée par les remboursements des engagements en cours et le recours au financement par les fonds propres.

(*) Ces chiffres sont extraits d'une **situation comptable audité**.

(**) Ces chiffres sont extraits d'une **situation comptable non audité**.

(***) Il s'agit du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.



L'Inde bat un nouveau record *L'Europe déconfinement prudemment*



L'Inde continue de s'enfoncer dans une crise sanitaire majeure, battant jeudi un record mondial de près de 315.000 nouveaux cas de contamination au Covid-19 en 24 heures, tandis qu'en Europe plusieurs pays s'apprêtent à alléger les mesures de restrictions.

Cette recrudescence exponentielle en Inde, avec près de 3,5 millions de nouvelles contaminations depuis le début avril, est notamment imputée à une "double mutation" du virus et à des événements de masse, comme la fête religieuse hindoue Khumb Mela qui draine des millions de dévots depuis janvier.

Confrontés à une pénurie d'oxygène, plusieurs hôpitaux et cliniques de New Delhi, confinée pendant une semaine, ont lancé un appel désespéré au gouvernement central pour qu'il fournisse d'urgence des réserves afin d'alimenter des centaines de patients placés sous ventilateur.

Les hôpitaux de l'État du Maharashtra (Ouest), et de sa capitale surpeuplée, Bombay, épicentre de la poussée de coronavirus, connaissent également de graves pénuries.

Vingt-deux malades sont

morts dans un hôpital de Nashik, en raison d'une coupure d'alimentation en oxygène de ventilateurs pendant une demi-heure. "La plupart des patients sont renvoyés chez eux parce que nous n'avons pas assez d'oxygène et de Remdesivir pour les traiter", a expliqué à l'AFP mercredi Harish Krishnamashar, un médecin de Bangalore (Sud).

Les cimetières et les crématoriums de l'Inde sont pris de court par le nombre croissant de décès.

Le ministre indien de la Santé a fait état jeudi de 314.835 nouvelles contaminations, un bilan quotidien qu'aucun pays au monde n'avait jusqu'alors enregistré.

L'Inde dénombre 15,9 millions de cas au total depuis le début de la pandémie, deuxième pays le plus touché en nombre de cas devant les 14,12 millions enregistrés au Brésil.

Mais le Brésil avec ses 212 millions d'habitants déplore quelque 381.000 morts, soit de deux fois plus que l'Inde avec son 1,3 milliard d'habitants.

Les États-Unis déconseillent désormais les voyages en Inde, même pour les personnes entièrement vaccinées, la Grande-Bretagne a ajouté l'Inde à sa "liste

rouge", Hong Kong et la Nouvelle-Zélande ont interdit les vols.

La France impose désormais aux voyageurs en provenance d'Inde un isolement obligatoire de dix jours à leur arrivée.

La situation est également dramatique en Irak qui a dépassé le million de contaminations, un chiffre inégalé dans le monde arabe, enregistré dans un pays de 40 millions d'habitants en pénurie de médicaments, de médecins et d'hôpitaux depuis des décennies.

Le nombre de morts du Covid-19 a aussi dépassé les 60.000 en Argentine où le nombre de cas de contamination a fortement augmenté à près de 26.000 pour la seule journée de mercredi. "L'Argentine est en train de vivre le pire moment de la pandémie depuis le 3 mars de l'an dernier. C'est le moment le plus risqué", a déclaré la presse la ministre de la Santé Carla Vizzotti.

La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 3.060.859 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre 2019, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles jeudi en milieu de journée.

Mais les campagnes de vacci-

et le Canada voisin.

Sur le Vieux continent, les campagnes de vaccination sont plus lentes et l'Allemagne a indiqué jeudi envisager d'acheter 30 millions de doses du vaccin russe anti-Covid Spoutnik, qui n'a pas encore reçu le feu vert de l'Europe.

La décrue fragile de l'épidémie encourage cependant les gouvernements à alléger les restrictions.

A commencer par l'Italie où, dès le 26 avril, les restaurants seront autorisés à ouvrir au public à déjeuner, et aussi à dîner pour la première fois depuis fin octobre, mais seulement en plein air et dans les régions classées "jaune", présentant le risque de contagion le plus faible.

Les cinémas, théâtres et salles de concert pourront aussi rouvrir lundi prochain, en respectant la distanciation et en restant en dessous de 50% de leur capacité maximale, tandis que les écoles, collèges et universités donneront la priorité aux cours en présentiel.

En France, l'exécutif maintient son objectif de supprimer la limite de déplacement de 10 km le 2 mai au soir et en ouvrant les terrasses mi-mai.

La Finlande envisage également de lever plusieurs de ses restrictions à compter de la semaine prochaine.

Pour sa part, face à une amélioration de la situation sanitaire, le Danemark a déjà décidé d'accélérer sa réouverture et les musées, cafés, bars et restaurants ont rouvert leurs portes mercredi aux personnes munies du "coronapas", le passeport sanitaire.

En Grèce, les terrasses des bars et des restaurants rouvriront le 3 mai, mais les déplacements entre régions seront toujours interdits pour les fêtes de Pâques, célébrées le 2 mai par les orthodoxes.

La Tunisie enregistre 2.603 contaminations et 75 décès en 24H

La Tunisie a enregistré 2.603 nouvelles contaminations par le coronavirus en 24 heures et 75 décès, selon les chiffres publiés mercredi soir par le ministère de la santé.

Ce bilan porte à 9.993 le nombre total des décès et 291.833 cas confirmés d'infection au coronavirus en Tunisie depuis le début de l'épidémie dans le pays en mars 2020.

Le ministère de la santé signale le rétablissement de 3.134 personnes ce qui porte le bilan à 242.238 guérisons.

En date du 20 avril, 2568 malades atteints de la COVID-19 étaient hospitalisés dont 493 admis en soins intensifs et 138 placés sous respirateurs artificiels. Depuis le démarrage de la campagne de vaccination, le 13 mars dernier jusqu'au 20 avril en cours, 252.672 personnes ont été vaccinées sur 1.203.913 inscrits sur la plateforme de vaccination, ce qui représente près de 21% du total, selon la même source.

Libé Ramadan



Les masques sont-ils nécessaires à l'extérieur ?

De nombreux passants ou cyclistes parcourent les grandes villes américaines en portant un masque, même en étant éloignés les uns des autres.

Certains Etats américains, comme le Maine, continuent d'ailleurs d'exiger le port du masque sur les chemins de randonnée et sur les plages.

La question de l'utilité de telles mesures est débattue par les experts.

Les scientifiques ont beaucoup appris sur la Covid-19 depuis le début de la pandémie.

Ils savent désormais que les surfaces ne jouent pas de grand rôle dans la transmission du virus et que désinfecter à outrance est un gaspillage de temps et de ressources.

De nombreux experts considèrent en revanche que la transmission de la maladie est aérienne. Elle se propagerait principalement via de fines particules qui restent en suspension dans l'air pendant une certaine durée, et non par les gouttelettes émises par une toux ou un éternuement, qui tombent rapidement au sol.

C'est pourquoi il est beaucoup plus sûr d'être à l'extérieur qu'à l'intérieur, estime Jose-Luis Jimenez, un expert des aérosols, professeur à l'Université de Colorado Boulder.

"Il est beaucoup plus dangereux d'être à l'intérieur parce que les murs, le plafond et le sol piègent l'air", notamment en cas de mauvaise ventilation, explique-t-il à l'AFP. "L'extérieur est beaucoup moins risqué parce qu'il y a plus d'air en mouvement" et que l'air qu'on expire s'élève, notamment quand il fait chaud.

Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a

aucun risque, ajoute-t-il. De la même façon que l'on est susceptible d'inspirer une partie de la fumée de la cigarette de son voisin qui fume à l'extérieur, il est possible d'être contaminé par la Covid-19 si l'on reste longtemps à proximité d'une personne infectée, même dehors.

On compte désormais plusieurs études sur les risques de contamination à l'extérieur. En octobre dernier, des chercheurs chinois ont publié une enquête dans la revue *Indoor Air*, dans laquelle ils compilaient des informations sur 7.324 cas, dont l'endroit où le virus avait été transmis.

Sur les plus de 7.000 cas, un seul concernait une transmission à l'extérieur: un villageois de 27 ans infecté en janvier 2020 après

une conversation dehors avec une personne contaminée, près de Shangqiu, dans la province du Henan (centre).

Plus récemment, le journal *Irish Times* a demandé aux autorités sanitaires irlandaises combien des 232.164 cas recensés dans le pays au 24 mars 2021 avaient été contaminés à l'extérieur. La réponse a été 262 cas, soit à peine 0,1% du total.

Il est possible que cette estimation soit exagérée, étant donné que les autorités se sont basées sur des informations non vérifiées d'activités extérieures — comme un emploi dans la construction ou la pratique d'un sport — mais certaines personnes concernées ont aussi pu avoir participé à des rassemblements à l'intérieur.

Donald Milton, professeur à l'Université du Maryland et l'un des pionniers de la science des aérosols, conseille d'éviter les foules à l'extérieur, notamment lorsqu'il est prévu de crier ou chanter comme lors d'un match, un concert ou une manifestation, et s'il n'y a pas de vent.

Mais il ne pense pas que porter un masque en permanence à l'extérieur soit nécessaire.

"Quand je fais mon jogging dans mon quartier, où les maisons sont espacées d'au moins 10 mètres et qu'il n'y a que quelques personnes qui promènent leurs chiens et des enfants qui jouent dans des jardins, je garde mon masque dans ma poche", confie-t-il.

"Je ne peux pas courir très longtemps avec mon masque", explique-t-il. "Si je m'arrête pour parler à des gens, je peux le mettre. Si je marche avec des amis, je le porte."

Le port du masque est devenu une ques-

tion hautement politisée aux Etats-Unis, où les conservateurs, sous l'impulsion de Donald Trump, y voient un affront à leur liberté individuelle.

Les progressistes prennent généralement le virus plus au sérieux et voient dans le masque une façon de montrer leur solidarité avec leur voisin en temps de crise.

Mais pour Amesh Adalja, un expert en santé publique de l'Université Johns Hopkins, il est temps de revenir sur l'obligation de porter un masque à l'extérieur et d'adopter une approche plus nuancée et plus fidèle aux données scientifiques.

"Les masques ont été tellement politisés que certaines personnes dénoncent d'autres individus pour leur faire honte", regrette-t-il. "Je pense que c'est contre-productif."

"Ce que nous voulons, c'est que les gens, et notamment ceux qui ne sont pas vaccinés, portent un masque lorsqu'ils sont à l'intérieur et qu'ils ne peuvent pas respecter la distanciation sociale", explique l'expert.

Donner l'impression qu'il est dangereux d'être à l'extérieur pourrait pousser les gens à se réunir à l'intérieur, ce qui est pire, selon lui.

Certains experts avancent que l'intérêt de rendre le port du masque obligatoire à l'extérieur est que cela simplifie le message à destination du public, ce à quoi objecte Amesh Adalja.

"Le seul résultat, c'est que le public a moins confiance dans les autorités sanitaires", estime-t-il, notant que le public est en mesure de lire des revues médicales et se rendre compte que le discours public diffère des données scientifiques.

“
Les experts se le demandent
Les scientifiques ont beaucoup appris sur la Covid-19 depuis le début de la pandémie

Le livre

Mais voilà que le monde s'écroule. Odile vient de me déclarer qu'elle aussi s'en va dès demain matin. Le sol se dérobe, je m'assieds sur le fauteuil en osier, face au clérodendron impassible.

- Je croyais pouvoir compter sur toi, dis-je d'une voix blanche. Que tu m'aiderais un peu ici.

- Je suis désolée, Olivier. Mais Iris arrive à La Rochelle demain soir. Son père part en Italie et je ne peux pas laisser seule une gamine de 15 ans. Etre ici est pénible tu sais, sauf quand on se promène tous les deux. Tes parents gâteurs, ta sœur plaintive... Je suis, et veux rester, étrangère à toutes vos histoires.

Je me lève sans un mot, tourne le dos à Odile, quitte la terrasse. Je me rends en voiture dans la zone industrielle près de la Durance où j'ai repéré un dépôt-vente. Je m'absorbe dans les détails pratiques, surtout ne penser à rien d'autre. Je prends rendez-vous avec le marchand. Meubles, transports, caisses, papiers, argent, cartons. Ah ! la fragilité des relations humaines. Oui je ferai tout tout seul. Oui on est seul pour naître, souffrir et mourir, ça on le sait. Mais on est seul aussi pour déménager et ça on le sait moins. Je le raconterai plus tard à un public incrédule. Quoi ? Une grande maison de quatre pièces et un garage bourré à craquer, vidés en 17 jours ! Ce n'est pas croyable ! Tu confirmeras sur un ton modeste : je l'ai fait.

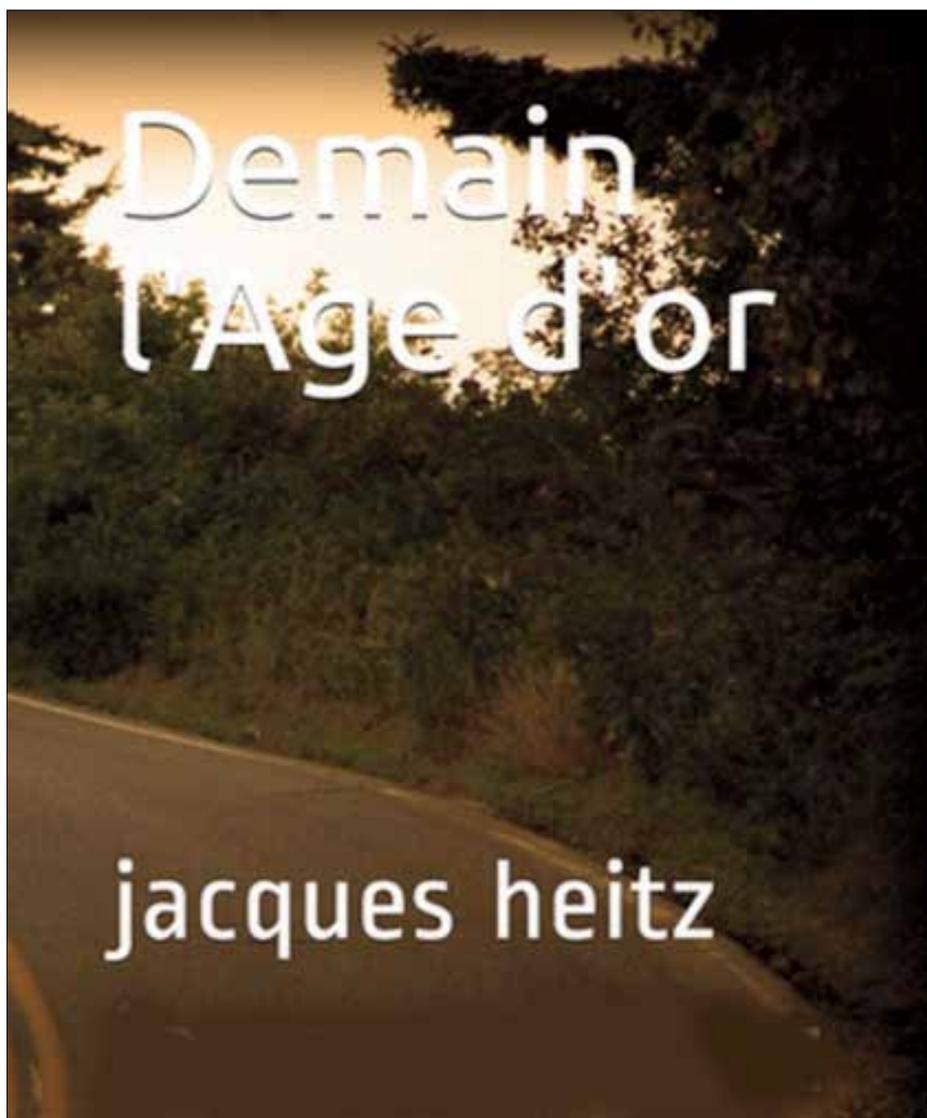
Reste à le faire.

Qu'elles partent donc, je m'en fiche, qu'elles décampent, tête basse et honteuses ! Je ne leur dis pas un mot de la soirée. Sitôt dans le lit, je tourne le dos à Odile, ni moi ni mon sexe ne répondent à l'invitation de ses mains caressantes, à ses paroles douces d'excuses et de justifications.

Debout dès quatre heures du matin, j'essaie de m'y retrouver dans le fouillis de papiers de mes parents. Je ne lève pas la tête pour les saluer quand elles viennent prendre leur petit déjeuner. Je ne leur accorde toujours aucune attention quand elles amènent leurs bagages sur la terrasse. Vont-elles partir à pied à la gare ? Oseront-elles me demander de les conduire ? Liliane ose.

- Tu pourrais quand même nous aider. La gare est loin.

- Vous aider ? Vous m'aidez moi ? Vos valises ont des roulettes. Et ça descend jusqu'à la gare. J'ai parlé sur un ton sec inhabituel chez moi. Elles me regardent, étonnées. Se rendent-elles compte de ce qui m'attend ? Sans doute pas. Voyant que je me replonge dans mes papiers, elles se décident à partir. Je les vois de dos, elles s'éloignent et ma colère commence à s'estomper. Si Odile a l'habitude de longues courses par les bois et les prés, les dunes et les grèves, son lourd sac de photographe à l'épaule, ma sœur est bien plus fragile. La plupart de nos conversations sont agrémentées par le récit très vivant de ses innombrables bobos. Ma mère lui a appris très tôt à se valoriser par ses douleurs et si, jusqu'à présent, elle n'a pu se prévaloir que d'arthrite, d'arthrose, ten-



dinite et rhinite, elle laisse toujours sous-entendre que derrière ces maladies qui n'impressionnent guère, se tapit le fantôme d'affections mortelles non encore décelées. Par un revirement soudain assez fréquent chez moi, je me lève, cours à la voiture, les rejoins et les conduis à la gare. Est-ce de l'amour ? De la culpabilité ?

- Mais mon bon Monsieur, c'est du métal argenté, ça, pas de l'argent. Et voyez comme c'est vieillot. Plus personne ne veut de couverts pareils. Allez, je vous les reprends un euro cinquante pièce, et croyez-moi, j'y perds.

Chaque famille a ses trésors. Ma mère a reçu cette argenterie de ses parents. Toute notre vie, et sans qu'on s'en serve plus de trois ou quatre fois, les précieux coffrets de fourchettes, cuillères et couteaux nous ont suivis, encomrant tous les déménagements et suscitant les promesses mirobolantes de ma mère : «Une fortune, ça vaut une fortune ! Vous verrez quand vous les vendrez, à ma mort». Je n'ai pas voulu brader le trésor familial, j'ai rangé les coffrets dans la valise et la valise dans

la voiture. J'ai cru lire du dépit dans le regard du marchand. Après tout, cette argenterie vaut peut-être beaucoup plus que son évaluation. Je vais la mettre dans le déménagement de Bruxelles. Liliane n'aura qu'à s'en occuper.

Autre trésor, selon les proclamations de ma mère : la bassine à confiture. Magnifique, énorme, en cuivre rouge. Souvenir d'odeurs merveilleuses et d'éclats de rire quand ma sœur et moi nous y mirions enfants, le visage déformé par les courbes.

- Mais mon bon Monsieur, ce n'est pas du cuivre ça, c'est du laiton. Et ça prend une de ces places. Où voulez-vous qu'on range ça dans les appartements modernes qui sont si petits ? Il n'y a plus d'acheteurs pour ce genre d'objets, maintenant qu'on trouve d'excellentes confitures en supermarché.

- Bien. Je la reprends. Je vois le marchand tiquer. Il s'apprêtait sans doute à m'en proposer un prix dérisoire. Mais je viens de décider de la ramener en Belgique et de la donner à ma sœur. Le joyau de nos trésors familiaux est une très grosse émeraude en forme

de losange, d'un vert lumineux qui me fascine depuis que je suis enfant. Le bijoutier qui l'examine longuement, la loupe vissée à l'œil, me déclare que c'est du verre coloré. Si c'était une pierre précieuse, elle vaudrait une fortune mais là... Les timbres qui ont tant occupé les loisirs de mon père ?

- Jamais vu une collection aussi disparate, me déclare le marchand. Rien de rare là-dedans. Sauf ceux du Congo belge. Alors là, oui, si vous les vendiez en Belgique. Essayez donc. L'inventaire de ce que ma mère déclarait être des trésors se termine par une soupière. Monumentale, elle trône sur le buffet depuis 40 ans. Elle est d'une laideur remarquable. Une horreur de soupière aux formes tarabiscotées, verdâtre et rose à grosses fleurs. Du pur baroque XVIII^e, avait dit l'arnaqueur qui avait réussi à la refiler à ma mère.

- Jamais rien vu de pareil, s'exclame le brocanteur. Je ne sais même pas de quelle époque elle peut être. Le style n'en parlons pas. Revenez demain, je vais consulter mes catalogues.

(A suivre)

Santé et bien-être

Les petits dormeurs augmentent leur risque d'Alzheimer

Dormir moins de 6 heures par nuit augmente le risque de démence et de troubles cognitifs chez les personnes de 50 à 60 ans, affirme une étude de l'Inserm.

Une étude menée par des chercheurs de l'Inserm et de l'Université de Paris, en collaboration avec l'University College de Londres (Grande-Bretagne) révèle qu'il y a un risque de démence plus élevé de 20 à 40 % chez les personnes dont la durée du sommeil est inférieure ou égale à six heures par nuit à l'âge de 50 ou 60 ans. Les chercheurs ont également observé un risque accru de démence de 30 %, chez les personnes âgées de 50 à 70 ans présentant systématiquement une durée de sommeil courte, indépendamment de leurs éventuels problèmes de santé cardiovasculaire, métabolique ou mentale.

La chercheuse de l'Inserm Séverine Sabia, a analysé les données d'une étude qui s'est intéressée à la santé de 7959 Britanniques depuis 1985. Les participants ont effectué une auto-évaluation de la durée de leur sommeil à six reprises entre 1985 (étendue d'âge : 35 à 55 ans) et 2015 (étendue d'âge : 63 à 86 ans), ce qui a permis d'obtenir des données sur la durée de leur sommeil à 50, 60, et 70 ans, et d'étudier le lien avec l'apparition d'une forme de démence.

L'apnée du sommeil favorise l'accumulation de protéine bêta-amyloïde

Ce n'est pas la première fois que les scientifiques s'intéressent aux troubles du sommeil pour comprendre le lien avec la



maladie d'Alzheimer. Tout simplement parce que ceux-ci ont un impact délétère sur notre cerveau. "Grâce à l'utilisation de plusieurs méthodes d'imagerie cérébrale, nous avons pu préciser les mécanismes expliquant les liens entre qualité du sommeil, risque de déclin cognitif et de maladie d'Alzheimer" expliquait en mars 2020 Géraldine Rauchs de l'Inserm, qui venait de publier une étude sur le rapport entre troubles du sommeil et déclenchement de la

maladie d'Alzheimer.

Après avoir recruté 127 personnes de plus de 65 ans, les chercheurs s'étaient aperçus que 75% d'entre elles faisaient de l'apnée du sommeil sans le savoir. Après des examens complets, cela leur a permis de mieux comprendre les changements sur le cerveau de ce trouble du sommeil : pas d'impact cognitif mais l'accumulation de protéine bêta-amyloïde dans le cerveau. Or, c'est cette même protéine qui s'accumule

sous forme de plaques dans la maladie d'Alzheimer. "Cela ne veut pas dire que ces personnes vont nécessairement développer la maladie, mais elles présentent un risque plus élevé. De plus, il existe des solutions efficaces pour traiter les apnées du sommeil. Détecter les troubles du sommeil, notamment les apnées du sommeil, et les traiter ferait donc partie des moyens pour favoriser le vieillissement réussi" précisait la chercheuse en charge de l'étude.

Recettes

Boulettes de viande hachée à la mozzarella

Ingrédients

1 petit oignon finement émincé
1 gousse d'ail émincée
2 c. à soupe d'huile d'olive
Sel et poivre
200 g de viande hachée
200 g de riz cuit
Pour la mozzarella :
120 g de petites boules de mozzarella
1 c. à thé d'herbes séchées : thym, romarin, marjolaine
2 c. à soupe d'huile d'olive
Pour la panure :
2 jaunes d'œuf
2 c. à soupe de farine
5 c. à soupe de chapelure blanche
Huile pour friture
Pour servir :
Sauce tomate

Préparation

Dans un bol, faire mariner les boules de

mozzarella dans l'huile d'olive et les herbes et les réserver.

Dans une poêle sur feu doux, faire revenir l'oignon et l'ail dans l'huile d'olive, le sel et le poivre pendant 2 mn.

Dans un bol, mélanger la viande hachée avec le riz cuit, l'oignon, l'ail, le sel et le poivre. Pétrir énergiquement tous les ingrédients pour avoir une préparation homogène.

Confectionner des boulettes de viande hachée farcies de mozzarella.

Passer les boulettes de viande hachée dans la farine, le jaune d'œuf et la chapelure.

Frire les boulettes de mozzarella dans de l'huile chaude jusqu'à ce qu'elles prennent une belle couleur dorée.

Egoutter les boulettes de viande hachée et les éponger sur du papier absorbant.

Servir les boulettes chaudes accompagnées de sauce tomate.



Lancement de la première édition du Salon virtuel du livre universitaire



La première édition du Salon virtuel du livre universitaire s'est ouverte, mardi par visioconférence, avec la participation de diverses universités marocaines et de nombreux instituts et établissements d'édition et du livre.

Prévue jusqu'au 27 avril à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en partenariat avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, cette édition connaît la participation de l'Institut Royal de la culture Amazighe, l'Académie du Royaume et l'Académie Hassan II des sciences et de la technologie, en plus de la participation du Centre national de recherche scientifique et technique, qui supervise la publication de nombreuses revues électroniques uni-

versitaires.

Plus de 900 livres universitaires, en papier et numériques et une centaine de magazines marocains universitaires électroniques, seront exposés lors de cet événement, en plus des liens vers la bibliothèque numérique lancée par le ministère, en partenariat avec le British Council.

Le programme de cette édition comprend, également, des conférences d'éminents professeurs, notamment le philosophe Edgar Morin, qui a parlé, dans son conférence inaugurale du salon, du rôle central du livre dans la culture.

Outre la participation du professeur Ahmed Boukous, qui présentera une conférence sur la recherche, la créativité et l'édition à travers l'expérience de l'IRCAM, le programme prévoit l'intervention d'acteurs issus

d'établissements intéressés par le livre, l'édition et les échanges culturels, notamment le directeur du British Council, ainsi que la responsable de l'Agence universitaire francophone, en plus des interventions de plusieurs professeurs et chercheurs de diverses universités, à travers des séminaires et des tables rondes.

Cette édition se distingue par la publication de nombreuses capsules qui présentent les réalisations de la recherche scientifique, ainsi que quelques publications réalisées par des professeurs-chercheurs, en plus d'un hommage symbolique à certains professeurs ayant remporté des prix, notamment le professeur Mohamed Mechbal, qui a remporté le Prix du Roi Fayçal de la langue arabe et la littérature, l'universitaire Chouaib Halifi, qui a remporté le Prix de la narration, le professeur Mus-

tapha Bouaziz, le professeur Abderrahmane Temara, les professeurs Hassan Amli, Abderrazzak Al Asri, Youssef El Ouasti et d'autres.

Un concours de lecture pour étudiants sera organisé, parallèlement aux activités du Salon, avec un focus sur le livre marocain, et qui se distinguera par une nouvelle œuvre du livre audio marocain.

Le lancement officiel de cette édition a été donné par le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, le ministre de la culture, de la jeunesse et des sports, Othmane El Ferdaous et le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Driss Ouauoucha.

La calligraphie arabe à l'honneur à Oujda



Le Théâtre Mohammed VI d'Oujda accueille une exposition collective qui célèbre la calligraphie arabe, et ce jusqu'au 18 mai prochain sous le signe «Trait d'union». Cette exposition, dont le vernissage a eu lieu mardi, réunit

plusieurs calligraphes, hommes et femmes, de la capitale de l'Oriental mais aussi d'autres villes du Royaume, comme Chefchaouen, Oued Zem, Taourirt, Berkane et Tétouan.

Organisée par la Direction ré-

gionale de la Culture de la région de l'Oriental et la direction du Théâtre Mohammed VI avec la participation de calligraphes du Centre Dhannoun de l'art de la calligraphie arabe et de la décoration à Oujda, cette exposition permet au public de découvrir, à travers des œuvres de calligraphes marocains et la finesse des traits, les techniques, la magnificence et la beauté de la calligraphie arabe. Dans une déclaration à la chaîne d'information de la Map (M24), le directeur régional de la Culture, Mountassir Loukili a expliqué que cette manifestation artistique est montée à l'occasion de l'avènement du mois sacré de Ramadan et de la célébration du mois du patrimoine (18 avril-18 mai). Et d'ajouter que cette exposition tend à mettre en avant et à sensibiliser la génération montante quant à l'importance de l'art de la calligraphie arabe, et l'impératif de sa préservation.

Pour M. Loukili, la calligraphie,

qui est un métier qui permet de maîtriser l'art de l'écriture, est un patrimoine culturel et civilisationnel, mettant l'accent dans ce sens sur les spécificités, l'originalité et la beauté de la calligraphie marocaine authentique, l'une des fiertés de notre civilisation. L'objectif donc de l'organisation de cette exposition consiste en la préservation de ce patrimoine immatériel, et ce en lui accordant davantage d'intérêt et en le transmettant aux générations futures, a-t-il dit.

De son côté, le président du Centre Dhannoun de l'art de la calligraphie arabe et de la décoration à Oujda, Mohamed Amine Bouhid, a souligné que l'exposition, qui connaît la participation d'un enfant de huit ans, offre à voir et à apprécier un nombre important de tableaux réalisés par des étudiants du Centre qui suivent des cours de la calligraphie marocaine, qui est le reflet d'une facette de la culture et du patrimoine marocains, faisant remarquer que des demandes sont

formulées pour inscrire la calligraphie arabe et marocaine dans le patrimoine mondial.

Le calligraphe Labib Ziani, qui participe à cette exposition avec un tableau comprenant un verset du Saint Coran, a relevé, quant à lui, l'importance de ce genre de rencontres pour faire connaître la calligraphie arabe en général et marocaine en particulier à un large public.

Il a saisi cette occasion pour mettre l'accent sur les efforts déployés par le Centre Dhannoun pour conforter le rayonnement de cet art ancestral et le sauvegarder, affirmant que cette discipline peut jouer un rôle considérable dans l'apprentissage de la belle écriture aux enfants.

Cette exposition est organisée dans le strict respect des mesures de prévention en vigueur pour la lutte contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), ont assuré les organisateurs.

Le 26^{ème} Festival international du cinéma méditerranéen de Tétouan, en version virtuelle



La 26^{ème} édition du Festival international du cinéma méditerranéen de Tétouan (FCMT) se tiendra du 4 au 10 juin prochain, en version abrégée et virtuelle. L'association des amis du cinéma de Tétouan a souligné, dans un communiqué, qu'elle a décidé d'organiser cette édition en mode virtuel, afin d'éviter qu'elle soit reportée ou repoussée, à cause des répercussions de la situation épidémiologique actuelle (Covid-19), comme cela s'est produit l'année dernière.

Cette édition devait se tenir, du 21 au 28 mars 2020,

avant que les organisateurs ne prennent la décision de la reporter.

Le film italien "Le Vice de l'espoir" du réalisateur Edoardo De Angelis avait remporté le prix du meilleur film dans la catégorie des longs-métrages dans le cadre de la 25^{ème} édition du FCMT, tandis que le film égyptien "Nous venons de loin" de la réalisatrice Amal Ramsis, avait raflé le Grand prix du jury dans la catégorie du film documentaire.

Bouillon culture

Dwayne Johnson

Sur son compte Instagram, Dwayne Johnson publie régulièrement des photos et des vidéos de sa famille. Il y a quelques mois, il partageait une adorable vidéo dans laquelle il apprenait à sa fille cadette Tiana, à se laver les mains. Une autre fois, il avait annoncé face caméra que toute sa famille avait été touchée par le coronavirus. "Ma femme Lauren, ainsi que mes deux petites filles et moi nous avons tous été testés positifs au Covid-19", explique-t-il notamment. "Je peux vous dire que c'est l'une des situations les plus compliquées et difficiles que nous avons eu à traverser". Dwayne Johnson précise ensuite que si le virus n'a pas été trop virulent pour ses filles, "Lauren et moi-même avons eu un moment plus difficile". Confiné avec sa famille suite à la contraction du virus, l'acteur âgé de 48 ans avait lâché : "La vérité, c'est que passer tout ce temps à la maison avec mes filles a été une réelle bénédiction dans cette folie que nous traversons tous. Et pour votre gouverne, elle n'a toujours aucune idée que son père est en réalité Maui de Vaiana", en référence au film d'animation Vaiana.

Ce lundi 19 avril, pour l'anniversaire de sa fille, Dwayne Johnson lui a fait une très belle surprise. En effet sur son compte Instagram, The Rock a partagé une vidéo où l'acteur Jason Momoa, l'héros d'Aquaman laisse un message vidéo à Tiana. En légende, l'acteur a écrit : "Je ne peux pas remercier assez mon frère Jason Momoa pour avoir fait de cet anniversaire de ma fille le meilleur de tous les temps. Sa réaction est inestimable. Je t'aime en retour, et ce genre de choses adorée sera toujours la meilleure partie de notre célébrité."

Kate Winslet se confie sur les débuts de sa fille Mia Threapleton en tant qu'actrice



Grandir dans l'ombre d'un parent célèbre n'est pas toujours facile. C'est pourquoi, certains enfants de stars préfèrent cacher leurs liens avec leurs géniteurs ou génitrices. Lundi 19 avril, Kate Winslet était l'invitée du talk-show Lorraine sur la chaîne britannique ITV. La vedette de cinéma a révélé que sa fille aînée Mia Threapleton, née de son premier mariage avec le réalisateur Jim Threapleton, était elle aussi comédienne. "Elle est en ce moment en République Tchèque pour le début de tournage d'une série. Je savais que ce moment allait arriver, je l'ai toujours suspecté. Et puis, il y a quelques années, elle m'a dit : 'Je voudrais essayer'", a déclaré l'interprète de l'inoubliable Rose dans Titanic.

Aujourd'hui âgée de 20 ans, Mia Threapleton a décroché son premier rôle au cinéma par ses propres moyens. La jeune femme a fait ses débuts dans le thriller dramatique *Shadows* du réalisateur Carlo Lavagna, sorti en 2020. "Ce qui est

bien pour elle, c'est qu'elle a un nom de famille différent du mien donc elle est passée sous les radars et les gens qui lui faisaient passer des castings ne savaient pas que c'était ma fille. C'est important pour son estime de soi évidemment", a expliqué Kate Winslet, qui est également mère de deux garçons, Joe - dont le père est le cinéaste Sam Mendes - et Bear, fruit de ses amours avec Abel Smith.

Dans un entretien accordé au magazine *Variety* à l'occasion de la sortie du film *Shadows*, la jeune actrice a confié qu'elle avait rarement eu l'occasion de rendre visite à sa mère sur des plateaux de tournage. "Ça a toujours été un plaisir unique. C'est une expérience très différente quand cela vous arrive et pas juste quelque chose que j'ai pu observer de temps en temps. Je comprends vraiment pourquoi ma mère nous a toujours fait comprendre que le travail est difficile. Elle a raison ! J'en ai adoré chaque seconde", a-t-elle raconté.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma

HOMME DE FER	ÇA SE COMPRÉHEND	ON PEUT COMPTER SUR EUX	PRÉPOSITION	LETTRES DE KARL	DÉCAM-FER	GRECQUE	CHANCE AU JEU	METTRE À L'OMBRE
					POULIE	TENTE		
BLANCHISSAGE						PETIT CUBE	EN POCHE ANCIEN	
TÊTE DE TIGRE			POÈTES ÉPIQUES	RIGIDITÉ LETTRES DE LORCA				
ÉQUIVALENT					NOIR PUR	MESSAGE JEU CHINOIS		
							TRANQUILLISÉ	MORCEAU D'ARN
DOUBLE HALLUCINOGENE				SOÛLE GIFLE				LETTRES DE JEAN
		SAISON UTOPIQUE			MAUVAIS FILM			
					MEUBLE			
GRECQUE ÉTENDUES							LA FIN DU JOUR	CHEVILLE TORDUE
								AUTHENTIQUE
LE MÊME EN PLUS COURT			POULIE ÈRE			TRANSPIRER		
						CARDINAUX		
NIAIS TREMBLER					PORTE-MONNAIE			
					PRONOM			
							FIN DE COURSE	
EN ÉLEVATION				VENU AU MONDE		À L'ENVERS		HAUSSE

Solution mots flechés d'hier

INTELLECTUEL	H	MUSE	A	LE MONDE	T	A	MAISON	ET	MUSAN	PARIS
ESPECE DE SERPENT	Y	EN	A	B	S	C	O	N	S	
SAISON	A	P	R	E	R	E	T	A	U	
MÉTAL	O	R	N	I	D	T	A	R	D	
ACCÈS	A	C	E	R	E	T	A	I		
DEBUTANT	R	E	R	A	R	C	A	N	E	
	D	I	S	S	O	L	U	E	T	E
SUISSE	T	U	I	L	E	Z	A	C		
	V	E	R	D	I	D	E	B	R	U
COMPARTIMENT DE CACHET	A	E	L	I	N	C	E	U	L	
ITALIEN	P	A	N	L	E	O	K	R	A	
ESCRIVAIN	A	N	T	I	D	R	U	A	P	
LE CHEF	E	T	E	T	E	R	A	L	E	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

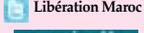
Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III				■					■	
IV										
V			■				■			
VI					■		■	■		
VII				■	■					
VIII		■								
IX							■			
X										

HORIZONTALLEMENT

- I. Mot vertical.
- II. Etre perplexe.
- III. Refroidit - Sur un moulin à eau.
- IV. Pas prêt de finir.
- V. Note - Recueil - Fait nouveau.
- VI. Donne des couleurs.
- VII. Oncle incarné - Mit sur le cul.
- VIII. Liquide des bas fonds.
- IX. Travaillai au tour - Terre retournée.
- X. Tâche difficile.

VERTICALEMENT

- 1. *
- 2. Aura un prix - Se renseigne sans faire de bruit.
- 3. Course folle - Est sûr de ne pas croire.
- 4. Cendrars en a fait un roman - Mesure de bol... - Vieille nourrice à épingle à l'envers.
- 5. Numérisé - On peut le prendre pour une peau de vache.
- 6. Protégé au foot - Vieux nantais.
- 7. Marquises - Reçoit le boulin.
- 8. Propre aux Anglais - Armand connu.
- 9. Pour appeler - Vient d'agrandir la famille - Quand on perd la boule.
- 10. Délire des sens.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	E	U	R	O	P	E	E	N	N	E
II	P	R	O	F	E	S	S	I	O	N
III	L	I	T	■	R	A	T	A	I	T
IV	U	N	I	E	S	■	E	I	R	E
V	C	E	S	T	E	S	■	S	E	T
VI	H	■	S	O	■	E	M	E	S	E
VII	E	C	O	N	O	M	E	S	■	M
VIII	U	R	I	N	O	I	R	■	D	E
IX	S	I	R	E	■	T	■	P	A	N
X	E	N	E	R	V	E	M	E	N	T

Grilles de sudoku

Facile									Moyen											
		9		6	3			2					1		3					
8	4												8	5		2				
	7	2		8									3	9		6				
1	2		7	4											2	5				
9		4		5		6							8		4	5	2			3
					3	2				5	4									
4				9		2	3						8	9	2		3	4		
7													2		3	6				7
	6		5	1		9							7	5						
Difficile									Expert											
		8		3				2				8								2
2						6	3	1						6					7	
9						5							9	2		7	1		6	
	4					1	7						3	1	5					8
5		2					8													
		3	5					9					2				3		5	6
			8										2		6	8		9	4	
	8	4	6										3		5					
1			7	2									9							8

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
4	5	6	8	2	7	1	3	9	9	5	1	7	3	6	4	8	2
8	9	7	1	4	3	5	2	6	3	4	6	9	8	2	1	5	7
3	2	1	6	5	9	7	8	4	2	7	8	5	4	1	6	9	3
7	4	3	5	6	1	8	9	2	7	6	2	4	9	5	8	3	1
1	8	9	4	7	2	3	6	5	8	3	5	6	1	7	9	2	4
2	6	5	3	9	8	4	1	7	4	1	9	8	2	3	7	6	5
6	7	8	9	1	4	2	5	3	5	2	4	1	6	8	3	7	9
5	3	2	7	8	6	9	4	1	6	9	7	3	5	4	2	1	8
9	1	4	2	3	5	6	7	8	1	8	3	2	7	9	5	4	6
Difficile									Expert								
1	6	5	4	9	8	3	7	2	1	4	8	9	7	5	6	3	2
7	3	9	6	1	2	8	4	5	5	7	3	2	8	6	1	9	4
4	2	8	5	3	7	9	1	6	9	6	2	1	4	3	5	7	8
2	4	3	7	6	1	5	9	8	7	2	5	3	9	8	4	6	1
8	5	1	2	4	9	6	3	7	6	1	4	7	5	2	3	8	9
9	7	6	8	5	3	4	2	1	8	3	9	4	6	1	7	2	5
3	8	4	1	7	5	2	6	9	2	8	6	5	1	7	9	4	3
6	1	2	9	8	4	7	5	3	4	5	7	8	3	9	2	1	6
5	9	7	3	2	6	1	8	4	3	9	1	6	2	4	8	5	7

A Londres, les vendeurs du magazine des sans-abri battent à nouveau le pavé

Pour Matthew Meredith, le déconfinement en marche au Royaume-Uni constitue un soulagement. Non pas parce qu'il peut retourner au pub mais parce que ce sans-abri retrouve son moyen de subsistance: vendre le magazine *The Big Issue* dans les rues de Londres.

Après plus de trois mois de confinement pour freiner l'épidémie de Covid-19, la réouverture cette semaine des commerces non essentiels ou des terrasses de pubs et de restaurants a rendu aux villes leur animation. Cela permet aux quelque 1.400 vendeurs de *The Big Issue*, créé pour aider les sans-abri, de se remettre en selle à travers le pays.

"J'ai bien mieux vendu aujourd'hui que dans la semaine précédant Noël", explique à l'AFP Matthew Meredith, qui vend le magazine sur la grande artère commerçante londonienne d'Oxford Street.

"Heureusement que Boris (ndlr: le Premier ministre Boris Johnson) a tenu parole" sur son calendrier de levée des restrictions, dit-il. "Je retrouve beaucoup de visages connus et c'est fantastique de voir qu'ils sont en vie et en pleine forme!", se réjouit-il.



Le confinement a durement touché les vendeurs, déjà plus vulnérables financièrement et mentalement de par leur expérience de sans-abri.

Les vendeurs achètent *The Big Issue* aux distributeurs pour 1,50 livre (1,75 euros) et le revendent le double, empochant la différence. Le magazine a été lancé en 1991 pour aider les sans-abri à avoir un revenu et à trouver leur place dans

la société, tout en affrontant la perte de logement et la pauvreté.

Pendant les trois mois du dernier confinement, Matthew, 31 ans, n'a plus reçu les 25 livres sterling hebdomadaires octroyées pour acheter les exemplaires au distributeur et les revendre, en plus des bénéfices tirés de la distribution.

"Ça a été un coup dur de ne pas avoir le magazine pendant tous

ces mois, j'ai dû emprunter et je n'aime pas demander de l'argent", explique-t-il.

"Ma maman vient de perdre son boulot -- sa salle de bingo a fermé. Mon frère a un bon travail, alors je lui demande par ci par-là. Je dois payer 100 livres (115 euros) par mois pour le foyer et acheter ma nourriture parce que celle du foyer est immangeable, et ça plombe mes finances", dit-il.

La lourdeur du confinement, souvent passé dans des logements de médiocre qualité, vient toutefois d'être atténuée avec la récente levée de nombreuses restrictions.

"Je souffre d'anxiété, de dépression et de troubles de la personnalité, je peux partir en vrille des fois. Alors les trois derniers mois ont été déprimants, et éprouvants", souligne Matthew.

Paul Martin, 54 ans, qui travaille à Leicester Square, près de Soho, vend *The Big Issue* depuis 2013.

"Je suis content d'être de nouveau dehors et de voir des gens. J'espère juste que le temps va se réchauffer", dit-il par cette froide après-midi d'avril.

Son visage rayonnant témoigne du bonheur d'être enfin sorti d'une longue période sans revenus, que seule l'aide de sa famille lui a permis de traverser.

"J'étais chez moi à m'ennuyer, à regarder les mêmes vieux programmes de télévision, je sortais juste pour acheter à manger, c'était dur mais je m'en suis sorti" dit-il. "J'ai une mère et six soeurs, je ne peux pas cuisiner alors elles m'apportaient de quoi manger tous les deux trois jours. Sans ma famille, je ne serais pas là aujourd'hui!"

Citations

On a tous été jeune et con, mais il ne faut pas croire qu'en restant con, tu vas rester jeune

Guy Bedos

Papa, c'est quoi «la déclaration d'impôts» ?

- C'est l'inverse du bulletin scolaire fiston. Quand tu as bien travaillé, tu es puni...

Jean-Paul Grousset

"Les aspirations des pauvres ne sont pas très éloignées des réalités des riches."

Pierre Desproges

"Quand un philosophe me répond, je ne comprends plus ma question."

Alexandre Vialatte

Les arbres victimes du bruit, même quand le silence revient

Industrie, construction de routes ou de bâtiments... Non seulement le bruit nuit aux arbres et à la diversité des plantes, mais son impact négatif peut durer bien après le retour du silence, selon une étude publiée mercredi.

La pollution sonore liée aux activités humaines a largement augmenté depuis le milieu du siècle dernier, une situation qui a poussé les biologistes à se pencher sur son impact sur la faune et la flore.

De précédentes études ont déjà examiné les effets à court terme du bruit --qui chasse les pollinisateurs tels que les insectes-- sur les arbres, mais peu de chercheurs ont enquêté sur les impacts à long terme.

Des scientifiques américains ont étudié des arbres exposés pendant 15 ans à un niveau élevé de bruit artificiel, au Nouveau Mexique.

Selon l'étude publiée dans *Proceedings of the Royal Society B*, ils ont découvert une réduction de 75% de jeunes pousses de pins à pignon dans les zones bruyantes par rapport aux zones plus calmes.

Ils ont ensuite examiné les zones où la pollution sonore avait disparu pour voir quelle était la réaction des arbres, partant de l'hypothèse que ces populations (genévriers et pins à pignons) allaient se remettre rapidement, dès que les geais qui dispersent les graines

reviendraient sur la parcelle redevenue silencieuse.

Mais à l'inverse, ils ont observé un déclin à long terme du nombre de nouvelles pousses, les oiseaux refusant de revenir sur ces sites.

"Les effets de la pollution sonore provoquée par l'Homme s'infiltrent dans la structure de ces communautés forestières", a commenté Clint Francis, biologiste à l'université polytechnique de Californie, co-auteur de l'étude. "Ce que nous constatons, c'est que faire disparaître le bruit ne signifie pas nécessairement une reprise des fonctions écologiques".

Parce que les animaux pollinisateurs peuvent rester à l'écart même si le bruit cesse: "Des animaux comme le geai buissonnier sont sensibles au bruit et apprennent à éviter certaines zones", a expliqué Jennifer Phillips, autre co-auteur de l'étude.

"Cela peut prendre du temps aux animaux pour redécouvrir ces zones précédemment trop bruyantes et nous ne savons pas combien de temps", a-t-elle ajouté, plaidant pour que les nuisances sonores soient prises en compte dans l'évaluation des impacts de l'urbanisation sur la nature. "Je pense vraiment que la pollution sonore et d'autres polluants sensoriels comme la lumière, ne sont pas suffisamment pris en compte".

Le difficile combat de Mariam Oyiza pour les femmes du nord-est du Nigeria

Portrait



Aliyu Mariam Oyiza a recensé plus de 200 plaintes pour viols en 2020 dans un seul quartier de Maiduguri, la grande capitale du nord-est du Nigeria. "Il y en a tellement, que je ne peux même plus les compter", se désole-t-elle.

A la tête d'une ONG venant en aide aux femmes et aux enfants vulnérables dans cette région ravagée par plus de dix ans de conflit et une misère endémique, la jeune femme s'occupe d'une affaire urgente qui la "hante particulièrement".

Une mère l'a appelée en détresse pour qu'elle vienne en aide à sa fille de 12 ans, violée par un voisin de 63 ans. Elle est aujourd'hui enceinte de quatre mois.

"Elle est tellement jeune", soupire la fondatrice de l'ONG Learning Through Skill Acquisition Initiative (LETSAD).

L'agression a eu lieu dans une zone "qui compte le plus grand nombre de violences sexuelles et sexistes", témoigne Mariam Oyiza dont le visage est entouré d'un voile couleur chocolat.

Avec la police, elle s'est rendue sur les lieux de l'agression, mais l'auteur des faits était introuvable.

"C'est un ancien policier et un leader communautaire, donc les gens le couvrent, ils le cachent", s'énervait-elle.

Elle n'a que 26 ans, mais Mariam Oyiza veut déjà bousculer le nord du Nigeria, conservateur et en grande partie musulman, où les femmes, soumises aux poids des traditions, sont souvent mariées très jeunes ou tenues au silence lorsqu'elles sont agressées. Orpheline dès l'âge de 17 ans, Mariam Oyiza a elle aussi été victime de violences.

"A des moments de ma vie où je n'avais pas de quoi manger, j'ai été abusée physiquement", explique-t-elle. Alors, "en donnant à ces femmes le soutien que je n'ai pas eu, j'espère trouver un peu de consolation".

Dans un demi-sourire, elle lance: "Ce n'est pas encore le cas".



La philosophie d'Oyiza : Donner du travail aux femmes en leur apprenant un métier pour favoriser leur émancipation

Elle est encore étudiante en radiologie, lorsque la jeune femme crée son ONG depuis l'université de Maiduguri, la capitale de l'Etat du Borno, épice de l'insurrection jihadiste.

Un groupe de femmes vivant dans un camp de déplacés mendiaient sur le campus et Mariam Oyiza a décidé de leur apprendre à fabriquer du savon.

Elle leur a ensuite donné 5.000 nairas (10 euros), et les a aidées à créer leur propre petite entreprise.

Sa philosophie: donner du travail aux femmes en leur apprenant un métier pour favoriser leur émancipation.

Aujourd'hui, son ONG, basée à Maiduguri, emploie 15 personnes à plein temps, et l'un de ses programmes est financé par les Nations unies.

Elle apporte aussi un soutien aux femmes qui ont un temps vécu sous la coupe du groupe jihadiste Boko Haram.

De retour dans leur communauté, ces femmes sont pour la plupart confrontées à la stigmatisation et souvent violentées.

Elle a accompagné par exemple une jeune femme qui a tenté à plusieurs reprises de commettre un attentat-suicide tout en affirmant avoir "reçu de l'amour" de la part des insurgés. Les jihadistes recrutent des

femmes et des enfants, leur donnent une illusion d'appartenance à une communauté, avant de les endoctriner et les convaincre de devenir kamikazes.

"Notre défi, c'est aussi d'essayer de comprendre leur douleur, d'être capable de leur tendre la main, et de nous mettre à leur place", affirme Mariam Oyiza.

Mais la défense de ces femmes et de leurs droits n'est pas toujours bien vue dans cette société, où s'applique notamment la charia, la loi islamique.

Sur les réseaux sociaux, où elle n'hésite pas à exprimer sa colère et ses frustrations, elle a déjà reçu des centaines de messages lui disant d'aller "en enfer".

Même les femmes à qui elle vient en aide ont parfois du mal à lui faire confiance. "Certaines ne comprennent pas comment une femme de mon âge qui n'est pas mariée et n'a pas d'enfants peut les comprendre".

Mais tenace, la jeune femme ne se décourage pas pour autant.

Quelques semaines après l'appel pour aider la jeune victime d'un viol, Mariam Oyiza a envoyé un message: "Nous avons réussi à reloger la jeune fille et sa famille loin de leur voisinage... Je suis si heureuse". Dans cette région où l'homme échappe encore à la loi, chaque petite victoire est bonne à prendre.

ENNA L

A U T O M O B I L E S

Importateur officiel de



ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Etat de la situation financière (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2019
Actifs			
Immobilisations incorporelles	A1	739 540	104 980
Immobilisations corporelles	A1	59 285 827	61 893 822
Immeubles de placement	A2	7 084 936	7 098 215
Droits d'utilisation	A1	447 493	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	61 990 395	82 735 319
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 305 560	2 163 405
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	1 519 704
Actif d'impôt différé	P4	5 458 302	8 119 064
Actifs non courants		145 561 303	163 634 509
Stocks	A6	69 099 590	61 096 995
Créances clients	A7	76 665 882	84 055 939
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	748 290	1 340 821
Autres actifs courants	A9	5 900 871	9 439 619
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A10	-	468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	29 590 329	8 824 520
Actifs courants		182 004 962	165 226 593
Total des actifs		327 566 265	328 861 102

Etat de la situation financière (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2019
Capitaux propres			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		97 562 456	95 978 476
Résultat de l'exercice		12 937 514	17 836 776
Total des capitaux propres		140 499 970	143 815 252
Passifs			
Emprunts	P1	10 499 895	10 635 072
Obligation locative	P1	480 813	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	661 464	530 097
Provisions pour risques et charges	P3	12 812 383	9 282 122
Passifs non courants		24 454 555	20 447 291
Dettes fournisseurs	P5	137 472 884	116 830 954
Autres passifs courants	P6	6 601 513	6 724 789
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	50 011	48 054
Passif d'impôt courant	P4	3 447 911	3 050 874
Emprunts et dettes financières	P1	13 671 448	35 621 381
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 367 973	2 322 507
Passifs courants		162 611 740	164 598 559
Total passifs		187 066 295	185 045 850
Total des capitaux propres et passifs		327 566 265	328 861 102

Etat de la situation financière (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2019
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	400 402 641	408 645 999
Coûts des ventes	R-2	(332 440 323)	(346 205 152)
Marge brute		67 962 318	62 440 847
Autres gains	R-3	1 517 780	2 504 785
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(13 855 309)	(10 928 455)
Charges administratives	R-5	(25 911 066)	(24 545 199)
Autres pertes	R-6	(3 433 013)	(3 990 865)
Résultat opérationnel		26 280 710	25 481 113
Produits financiers	R-7	6 084 097	9 545 358
Charges financières	R-8	(8 689 743)	(9 758 729)
Résultat financier net		(2 605 646)	(213 371)
Résultat avant impôt		23 675 064	25 267 742
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(10 737 550)	(7 430 966)
Résultat après impôt des activités poursuivies		12 937 514	17 836 776
Résultat net de la période		12 937 514	17 836 776
Résultat de base par action		0,431	0,595
Résultat dilué par action		0,431	0,595
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG		(8 713 022)	(3 490 527)
Ecart actuariel (OCI)		(39 774)	121 956
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	C-1	(8 752 796)	(3 368 571)
Résultat global de la période		4 184 718	14 468 205
Résultat global de base par action		0,139	0,482
Résultat global dilué par action		0,139	0,482

Etat des flux de trésorerie (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	1 / 12 / 2020	31 / 12 / 2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôt	23 675 064	25 267 742
Ajustements pour:		
Dotations aux amortissements	4 878 265	3 868 395
Indemnité de départ à la retraite	70 190	89 200
Dotations aux provisions	6 112 072	5 473 920
Reprises sur provisions	(146 877)	-
Charge d'impôt	(10 737 550)	(7 430 966)
Variation de l'impôt différé	(905 358)	(1 749 641)
Variation de l'impôt courant	397 037	3 815 756
Droit d'utilisation	9 766	-
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	4 445 678	1 981 530
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(485 835)	2 358 742
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	(187 122)	(140 326)
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(7 855 718)	10 333 226
Variation des créances clients	6 590 098	(22 662 042)
Variation des autres actifs courants	3 846 560	(1 523 707)
Variation des dettes fournisseurs	20 619 012	5 951 587
Variation des autres passifs courants	(70 548)	(944 584)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	50 254 734	24 688 832
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décès affectés à l'acquisition d'immobilisations	(3 169 953)	(6 680 870)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	511 705	400 454
Décès affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(24 498 543)	-
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	26 855 035	59 587
Encaissements/Décès provenant des prêts au personnel & cautionnements	(262 060)	91 310
Encaissement sur prêt obligataire	660 000	660 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	96 184	(5 469 249)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décès provenant de distributions de dividendes	(7 500 000)	(17 400 000)
Encaissements provenant des emprunts à LT	6 000 000	-
Décès affectés aux emprunts	(5 092 878)	-
Encaissement/Décès de gestion et billets à ordre	(22 992 231)	(1 762 273)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(29 585 109)	(19 162 273)
Variations de la trésorerie	20 765 809	57 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	8 824 520	8 767 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	29 590 329	8 824 520



Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 963 900 / Fax : +216 71 861 789
M.F. : 033432 B



Cabinet Salah Mezou
Expert-comptable
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine, Bureau
M.B-04-1082 Tunis
Tél : +216 (71) 750 200 / Fax : +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN NORMES IFRS

Tunis, le 2 avril 2021

Messieurs les Actionnaires de la société
Ennaki Automobiles S.A.
Z.I Ariana - Aéroport
BP 129 - 1080 Tunis

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état de résultat global, l'état de flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2020, un total bilan de 327 566 265 DT, et des capitaux propres de 140 499 970 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 12 937 514 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les commissaires aux comptes

Cabinet Salah Mezou
M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 963 900 / Fax : +216 71 861 789
M.F. : 033432 B

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Mohamed Latouf BORJI
Expert-comptable

ENNA L

A U T O M O B I L E S

Importateur officiel de



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Etat de la situation financière consolidée (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actifs	Note	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	A1	836 164	243 005
Immobilisations corporelles	A1	65 258 294	68 710 653
Immobilisations de placement	A2	7 084 934	7 098 214
Droits d'utilisation	A1	1 043 472	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	61 990 496	82 735 419
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 821 813	3 156 704
Actifs d'impôt différé	P4	4 358 771	814 823
Actifs non courants		143 393 944	162 758 818
Stocks	A5	83 376 923	80 432 543
Créances clients	A6	95 705 268	100 112 338
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4	807 489	1 127 013
Autres actifs courants	A7	6 261 460	5 659 325
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A8	-	468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A9	36 654 124	13 020 760
Actifs courants		222 805 264	200 820 678
Total des actifs		366 199 208	363 579 496

Etat de la situation financière consolidée (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Capitaux propres	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		119 158 002	112 961 280
Résultat consolidé		14 083 691	22 385 781
Total des capitaux propres-part du groupe		163 241 693	165 347 061
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux		1 654	1 352
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat		228	400
Total des participations ne donnant pas le contrôle		1 882	1 752
Total des capitaux propres		163 243 575	165 348 813
Passifs			
Emprunts	P1	10 714 855	11 321 512
Obligations locatives	P1	1 124 426	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	703 978	583 711
Provision pour risques et charges	P3	12 939 454	9 405 577
Passifs d'impôt différé	P4	-	32 672
Passifs non courants		25 482 713	21 343 472
Dettes fournisseurs	P5	148 235 679	126 206 497
Passif d'impôt courant	P4	3 958 676	4 310 339
Autres passifs courants	P6	7 030 121	7 687 080
Emprunts et dettes financières	P1	16 824 426	36 312 733
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	56 045	48 055
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 367 973	2 322 507
Passifs courants		177 472 920	176 887 211
Total passifs		202 955 633	198 230 683
Total des capitaux propres et passifs		366 199 208	363 579 496

Etat de résultat net (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Activités poursuivies	Note	31/12/2020	31/12/2019
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	448 683 874	463 596 923
Coûts des ventes	R-2	(364 186 502)	(379 108 183)
Marge brute		84 497 372	84 488 740
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(15 079 814)	(13 515 663)
Charges administratives	R-4	(33 561 685)	(31 668 280)
Autres produits	R-5	1 489 206	1 716 187
Autres charges	R-6	(928 915)	(1 186 560)
Résultat opérationnel		36 416 164	39 834 424
Produits financiers	R-7	1 185 833	4 666 782
Charges financières	R-8	(9 089 463)	(9 956 015)
Résultat financier net		(7 903 630)	(5 289 233)
Résultat avant impôt		28 512 534	34 545 191
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(14 428 615)	(12 159 010)
Résultat après impôt des activités poursuivies		14 083 919	22 386 181
Résultat net de l'exercice		14 083 919	22 386 181
Part du groupe dans le résultat de l'exercice		14 083 691	22 385 781
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice		228	400
Résultat consolidé de base par action		0,469	0,746
Résultat consolidé dilué par action		0,469	0,746

Etat des autres éléments du résultat global consolidé (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Résultat net de l'exercice	Note	31/12/2020	31/12/2019
Autres éléments du résultat global		14 083 919	22 386 181
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	11 722 903	(3 490 527)
Ecart actuariel (AERG)	P-2	(49 928)	198 137
Impôts sur les AERG	P-4	3 029 807	(69 159)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		(8 743 024)	(3 361 549)
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		(8 743 024)	(3 361 549)
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-	-
Résultat global de l'exercice		5 340 895	19 024 632
Part du groupe dans le résultat global de l'exercice		5 340 667	19 024 232
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat global de l'exercice		228	400
Résultat global consolidé de base par action		0,178	0,634
Résultat global consolidé dilué par action		0,178	0,634

Etat des flux de trésorerie consolidé (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt	28 512 534	34 545 191
Ajustements pour:		
Amortissements & Provisions	13 472 552	7 674 965
Indemnité de départ à la retraite	78 329	81 268
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(485 835)	2 358 742
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	4 445 678	1 981 532
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(76 870)	(371 069)
Variation écart de conversion	52 422	(170 118)
Charge d'impôt	(14 428 615)	(12 159 010)
Variation de l'impôt différé	(546 812)	(683 560)
Variation de l'impôt courant	(351 663)	4 619 172
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(4 595 383)	15 223 542
Variation des créances clients	3 532 099	(25 913 686)
Variation des autres actifs courants	(195 835)	1 461 842
Variation des dettes fournisseurs	22 142 605	(2 856 457)
Variation des autres passifs courants	(657 209)	(895 439)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(141 778)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	50 756 219	24 896 915
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(4 279 634)	(10 159 284)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	858 570	870 518
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(23 622 024)	-
Encaissements provenant des actifs financiers	27 515 035	864 060
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	471 947	(8 424 706)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	150	-
Libération du capital des minoritaires	(7 500 000)	(17 400 000)
Décaissements provenant de distributions de dividendes	34 155 591	21 217 773
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	(31 771 521)	(48 615 088)
Décaissement sur emprunt et billets à ordre	(22 479 022)	24 996 603
Encaissements / décaissements crédit de gestion à court terme	(27 594 802)	(19 800 712)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	23 633 364	(3 328 503)
Variations de la trésorerie	13 020 760	16 349 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	36 654 124	13 020 760
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		



Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 963 900 / Fax : +216 71 861 789
M.F. : 033432 B



Cabinet Salah Mezoui
Expert-comptable
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine, Bureau
M.B-04-1082 Tunis
Tél. : +216 (71) 750 200 / Fax. : +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@net.tn
M.F. : 0186467KAP000

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS

Tunis, le 2 avril 2021

Messieurs les Actionnaires de la société
Ennaki Automobiles S.A.
Z.I Ariana - Aéroport
BP 129 - 1080 Tunis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020, l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2020, un total du bilan consolidé de 366 199 208 DT et des capitaux propres consolidés - part du groupe de 163 241 693 DT y compris le résultat consolidé - part du groupe s'élevant à 14 083 691 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Cabinet Salah Mezoui

Salah MEZOU
Membre du Collège
Expert-Comptable

Les commissaires aux comptes

Ensemble des commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.
Mohamed Larouaf BOUJI
Partenaire

Mohamed Larouaf BOUJI
Partenaire

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KENITRA
COMMUNE DE KENITRA
DIVISION COMPTABILITE ET BUDGET
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°08/2021

Le Mercredi 19 Mai 2021 à 10 il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Kenitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de création de la piste d'athlétisme au complexe sportif SOURI à la commune de Kenitra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Commune de Kenitra, sis à rue el Yarmouk résidence Montassar,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État www.marchéspublics.gov.ma/marchéspublics/

Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinquante Mille Dirhams (50.000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Million Cent Quarante Cinq Mille Sept Cent Soixante Seize Dirhams TTC (3.145.776,00 dhs) TTC.

Il est exigé des concurrents installés au Maroc, de présenter en plus des pièces du dossier technique exigées dans le règlement de consultation, une copie du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants :

Secteur	Qualification	classe
B : Travaux routiers et voirie urbaine	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud	4
C: EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - CONDUITES	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes	2
O : Revêtement	O1 : Travaux de revêtement courants	2
X : SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE	X2 : Travaux de signalisation verticale et équipements de sécurité	3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Commune de Kenitra - Place administrative - Kenitra.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat du président de la Commune de Kenitra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°3593/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KENITRA
COMMUNE DE KENITRA
DIVISION COMPTABILITE ET BUDGET
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°09/2021

Le Mercredi 19 Mai 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Kenitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux d'aménagement de la fourrière municipale à la commune de Kenitra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Commune de Kenitra, sis à rue el Yarmouk résidence Montassar,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État www.marchéspublics.gov.ma/marchéspublics/

Le cautionnement provisoire est fixé à : quinze Mille Dirhams (15.000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf Cent soixante Neuf Mille Quatre Cent Deux Dirhams TTC (969.402,00 dhs) TTC.

Il est exigé des concurrents installés au Maroc, de présenter en plus des pièces du dossier technique exigées dans le règlement de consultation, une copie du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants :

Secteur	Qualification	classe
A : Construction	A2 : Travaux courants en béton armé - maçonnerie pour bâtiments	3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Commune de Kenitra - Place administrative - Kenitra.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat du président de la Commune de Kenitra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°3594/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte contre la Désertification du Centre
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2021/DPEFLCD/SAFI

Le 18/05/2021 à 10h00mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant l'amodiation du droit de chasse associative pour le gibier sédentaire et migrateur dans le territoire de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de Safi, Provinces de Safi et Youssoufia, répartie en six (6) lots comme suit:

Numéro du lot	Dénomination du lot	Commune Rurale	Superficie approximative (ha)	Type de gibier
01	Jbel Fl Hallab	Sidi Chiker	1499	Gibier sédentaire et migrateur
02	Zawiat sidi Mhamed Fl Maati	Hrara	2112	Gibier sédentaire et migrateur
03	Boukhchiba	Hrara	1610	Gibier sédentaire et migrateur
04	Taabadate	Ouled Selmane	2986	Gibier sédentaire et migrateur
05	I, Maleh	Maachate	1840	Gibier sédentaire et migrateur
06	Souiriya	Maachate	2835	Gibier sédentaire et migrateur

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la chasse et de la pêche de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq Mille (5.000,00) Dirhams.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la chasse et de la pêche de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis.

Chaque offre doit comporter deux plis scellés et cachetés :

- 1) Un pli contenant le dossier administratif ;
- 2) Un pli contenant la proposition technique ;

1) Le dossier administratif doit contenir :

- Une demande d'admission rédigée sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège de l'association ainsi que le numéro du lot pour lequel l'association présente sa soumission ;
- Une Copie des statuts de l'association, conforme au statut type des associations cynégétiques signés par le représentant légal de l'association.
- Une copie du Procès-verbal de l'assemblée constitutive ou du dernier Procès-verbal de l'Assemblée Générale,
- Les récépissés de dépôt des statuts auprès des autorités locales ;
- La liste des membres du bureau et des membres adhérents avec les références de leurs permis de chasse et de port d'armes signés et cachetés par le représentant légal de l'association;
- Une attestation d'affiliation de l'association à la Fédération Royale Marocaine de Chasse;
- La déclaration sur l'honneur, signée et cachetée par le représentant légal de l'association attestant que i) l'association ne dispose pas d'un autre lot pour le même type de gibier sur l'ensemble du territoire national, et que ii) les membres du bureau de l'association ne sont pas présidents d'autres associations cynégétiques.
- Un récépissé des versements des cautionnements provisoires afférents à chaque lot ;
- Le cahier des prescriptions spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention « lu et accepté ».

Toute demande, à laquelle l'une des pièces susmentionnées fait défaut, ne sera ni examinée ni à fortiori retenue. Toutes les pièces du dossier doivent impérativement porter la même dénomination du candidat.

2- Un dossier technique comprenant :

Le dossier technique porte sur l'engagement modèle et qui comporte :

- L'offre financière précisant le montant minimum à dépenser durant toute la période du bail (cinq « 5 » ans) par le demandeur en matière d'aménagement et d'amélioration cynégétiques.
- L'engagement à assurer le gardiennage durant la période de bail à raison d'un minimum d'un gardien tous les mille (1000) ha ainsi que le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte candidat conformément aux dispositions des articles 35 et 36 DU CPS.

N°3595/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 RÉGION BENI MELLAL- KHENIFRA
 PROVINCE DE FKIH BEN SALAH
 COMMUNE DE FKIH BEN SALAH

AVIS DE REPORT ET RECTIFICATIF D' AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 04/2021

Le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah, porte à la connaissance des concurrents que la date d'ouverture des plis de l'AOO N°04/2021 relatif à l'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES est reportée pour le 04/05/2021 à 13h au lieu du 30/04/2021 à 11h, et que l'estimation des coûts des fournitures toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **921 273,60DH (neuf cent vingt et un mille deux cent soixante treize dirhams et soixante centimes)** au lieu de **992 140,80Dh (Neuf cent quatre-vingt-douze mille cent quarante dirhams et quatre-vingt centimes)**.

N°3596/PA

المملكة المغربية
 Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zeair.
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.

OBJET : Avis de report d'appel d'offres n°46/2021.

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat informe le public que l'appel d'offre n°46/2021, prévu le 05/05/2021 à 11h et publié dans le journal Libération le 09/04/2021 sous le numéro 9288, est reporté au 19/05/2021 à 10h du matin.

Le reste sans changement.

N°3598/PA

المملكة المغربية
 Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zeair.
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.

OBJET : Avis rectificatif d'appel d'offres n°45/2021.

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat informe le public que l'appel d'offres n°45/2021, prévu le 04/05/2021 à 10h du matin et publié le sous le numéro 9288 est modifié comme suit :

Ancien	Nouveau
Objet : Travaux de regarnis et d'entretiens des plantations anciennes de Chêne liège aux niveaux des parcelles AV1 (ilot 1 et ilot 2) et AVIII1, Forêt de Maamora, sur une superficie de 158 ha, Commune d'Ameur, Préfecture de Salé, DPEFLCD Rabat	Objet : Travaux d'entretiens des plantations anciennes de Chêne liège aux niveaux des parcelles AV1 (ilot 1 et ilot 2) et AVIII1, Forêt de Maamora, sur une superficie de 158 ha, Commune d'Ameur, Préfecture de Salé, DPEFLCD Rabat
Date d'ouverture des plis : Le 04/05/2021 à 10h00	Date d'ouverture des plis : Le 19/05/2021 à 11h

Le reste sans changement.

N°3599/PA

المملكة المغربية
 ROYAUME DU MAROC

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord Est
 Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif

AVIS RECTIFICATIF
APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/2021/DPEFLCD/GUE

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif (Avenue Mohamed VI, Guercif) porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres n°04/2021/DPEFLCD/GUE, dont l'ouverture de plis est prévue le 06/05/2021 à 10 h, relatif à l'exécution des travaux de reboisement dans la Province de Guercif répartis en Quatre (04) lots, apparu dans les quotidiens :

- Al ITTIHAD N° 12.818 en date du 14/04/2021
- LIBERATION N° 9292 en date du 14/04/2021

Est rectifié comme suit :

La qualification exigée pour le lot 4 est 1-2 au lieu de 1-4 comme suit :

Lot n°	Secteur d'activité	Qualifications exigées	Catégorie
4	1	1-2	Minimale 3

- Modification du dossier d'appel d'offre qui peut être retiré du Bureau des Programmes et Suivi-Evaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le reste des paragraphes de l'avis d'appel d'offres cité ci-haut reste sans changement

N°3597/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA REGION
 CASABLANCA-SETTAT
 PROVINCE DE SETTAT
 COMMUNE DE BEN AHMED

Avis d'appel d'offres ouvert n° 01/ DATEM/2021
(Séance publique)

Le 18/05/2021 à 10 h, il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Ben Ahmed à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix relatif à l'affermage des Parkings à la Commune de Ben Ahmed concernant les lotssuivants :

- Lot 1- Parking pour stationnement (automobiles, moto bicyclette) situé à coté de Barid Al Maghrib – la Cour de la famille de Ben Ahmed.
- Lot 2- Parking pour stationnement (automobiles, moto bicyclette) situé entre la Cour de la famille de Ben Ahmed et le marché Municipal.
- Lot 3- Parking pour stationnement (automobiles, moto bicyclette) situé à la Cour de 1^{ère} Instance de Ben Ahmed.
- Lot 4- Parking pour stationnement (automobiles, moto bicyclette) situé à la gare routière de Ben Ahmed.
- Lot 5- Parking pour stationnement (automobiles, moto bicyclette) situé devant le siège de la Commune de Ben Ahmed

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Travaux Communaux et Marchés publics, il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés public

L'Estimation de l'administration pour chaque lot ainsi que le Cautionnement Provisoire sont fixés comme suit :

Lot	L'estimation administrative (en DH)	Cautionnement provisoire(en DH)
1	12000,00	1000,00
2	6000,00	1000,00
3	18000,00	1000,00
4	18000,00	1000,00
5	6000,00	1000,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 02-12-349 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis au bureau du Président du conseil Communal de Ben Ahmed.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 02-12-38849 précité à savoir :

- 1) **Dossier Administratif comprenant :**
 - a. La déclaration sur l'honneur.
 - b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
 - c. Demande du concurrent pour location
 - d. Note des moyens humains et techniques pour la gestion des parkings
 - e. L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente de lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière..
 - f. L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
 - g. Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.
 - h. Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale.
 - i. Le cahier des charges doit être paraphé
 - j. Le règlement de Consultation
 - k. Le Récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- 2) **Offre financière :**
 - a) Acte d'engagement signé par le concurrent
 - b) Un chèque certifié d'un montant de six mois d'avance de loyer.

N°3600/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE LA CULTURE,
 DE LA JEUNESSE
 ET DES SPORTS
 DÉPARTEMENT DE LA
 JEUNESSE ET DES
 SPORTS
 COMPLEXE SPORTIF
 MOHAMED V DE CASA
 ET BASE NAUTIQUE DE
 MOHAMMEDIA
 AVIS D'APPEL D'OFFRES
 OUVERT N° : 04/2021
 Le 18 mai 2021 à 10.00 h
 (dix heures), il sera procédé,
 dans le bureau du directeur
 du Complexe Sportif Moha-
 med V de Casablanca situé
 à Rue Caïd Al Achtar Mâarif
 Casablanca à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel
 d'offres sur offres de prix
 pour l'exécution des tra-
 vaux de réparation des
 conduites existantes d'ad-
 duction des eaux du centre
 d'accueil bourgogne et des
 conduites existantes d'ad-
 duction des eaux des bas-
 sins de natation du
 Complexe Sportif Moha-
 med V de Casablanca sis à
 la préfecture des Arrondis-
 sements de Casa-Anfa.
 Le dossier d'appel d'offres
 peut être retiré du bureau
 du directeur du Complexe
 Sportif Mohamed V de Ca-
 sablanca situé à Rue Caïd
 Al Achtar Mâarif Casaba-
 blanca, il peut également
 être téléchargé à partir du
 portail des marchés publics,
 www.marchespublics.gov.
 ma.
 Le cautionnement proviso-
 ire est fixé à la somme de :
 25.000,00 dhs (Vingt cinq
 mille dhs).
 L'estimation des coûts des
 prestations établie par le
 maître d'ouvrage est fixée à
 la somme de : 936.145,20

dhs (Neuf cent trente six
 mille cent quarante cinq
 dhs et 20 cts).
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des dos-
 siers des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles
 27,29 et 31 du décret n° 2-

12-349 relatif aux marchés
 publics.
 • Les concurrents peuvent :
 - soit envoyer, par courrier
 recommandé avec accusé
 de réception au bureau pré-
 cité ;
 - soit déposer contre récé-
 pissé leurs plis dans le bu-

reau de directeur du Com-
 plexe Sportif Mohamed V de
 Casablanca sis à Rue Caïd Al
 Achtar Mâarif Casablanca.
 - soit les remettre au pré-
 sident de la commission
 d'appel d'offres au début
 de la séance et avant l'ou-
 verture des plis.

- Il est porté à la connais-
 sance des concurrents qu'en
 vertu de l'arrêté du Minis-
 tre de l'Economie et des Fi-
 nances n° : 20-14 du 8 dou
 al kaada 1435 (4 septembre
 2014) relatif à la dématéria-
 lisation des procédures de
 passation des marchés pu-

blics, il est prévu la possibi-
 lité de la réception électro-
 nique des offres des
 concurrents.
 • Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article 06 du règle-
 ment de la consultation.
 N° 3604/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT
 PROVINCE DE SETTAT
 CERCLE DE SETTAT JANOUBIA
 CAÏDAT DE GUISSER
 COMMUNE DE GUISSER



المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 ولاية جهة الدار البيضاء
 عمالة إقليم سطتات
 دائرة سطتات الجنوبية
 قيادة كيمس
 جماعة كيمس

MODIFICATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL

Paru dans le journal Libération n° 9222 en date du 22/01/2021

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE GUISSER
ANNEE BUDGETAIRE : 2021

SERVICES : Ajout d'appel d'offres comme suit :

N° d'ordre	type des services	Objet des services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
01	Etudes techniques	Elaboration des études techniques et suivi des travaux de mise niveau du quartier PAM au centre de Guisser à la commune de Guisser - province de Settata	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	Du 10/04/2021 Au 31/12/2021	Le Service technique de la commune de Guisser	Ouvert à tous les BET
02	Etudes techniques	Elaboration des études techniques et suivi des travaux de construction du marché communal sis au lotissement Al Ikhllass: blocs B, D, E, F, G, H, I et J, y compris aménagements extérieurs, à la commune de Guisser - province de Settata	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	Du 10/04/2021 Au 31/12/2021	Le Service technique de la commune de Guisser	Ouvert à tous les BET
03	Etude architecturale	L'étude architecturale et suivi des travaux de construction de l'unité de valorisation des produits locaux artisanaux au centre de Guisser à la commune de Guisser - province de Settata	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	Du 10/04/2021 Au 31/12/2021	Le Service technique de la commune de Guisser	Ouvert à tous les architectes
04	Etudes techniques	Elaboration des études techniques et suivi des travaux de la construction du siège de la commune de Guisser à la commune de Guisser - province de Settata	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	Du 10/04/2021 Au 31/12/2021	Le Service technique de la commune de Guisser	Ouvert à tous les BET

N°3603/PA



Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région de l'Oriental
 Direction Provinciale de Taourirt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Le 24/05/2021, à partir de 10H00', il sera procédé dans la Salle des Réunions de la Direction Provinciale de Taourirt - Bd Med VI - (AREF de l'oriental) à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Date et heure d'ouverture des plis	Caution provisoire en dirhams	L'estimation établie par le maître d'ouvrage en dirhams (TTC)
01/EXP/2021	Prestation de cuisson au profit des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de Taourirt disposant d'un internat ou d'une cantine scolaire- Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région de l'Oriental.	Le 24/05/2021 à 10 :00	17.000,00	1.223.481,12
02/EXP/2021	Approvisionnement des cantines scolaires des établissements de L'enseignement Primaire de la Direction Provinciale de TAOURIRT AREFOR en denrées alimentaire - Un Seul Lot.	Le 24/05/2021 à 11 :00	25.000,00	1.801.800,00

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau des marchés relevant de la Direction Provinciale de Taourirt, Sis, Bd Med 6 - Taourirt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I^{er} 1434(20mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis du bureau des marchés relevant de la direction provinciale, sis : Bd Med 6 - Taourirt ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions du règlement de la consultation

N°3601/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE
 L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAOUNATE
 COMMUNE d'Ouled daoud

Avis d'appel d'offres ouvert Sur offres de prix N° :01/2021 (Séance publique)

Le mercredi 26 Mai 2021 à 11 heures du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune de Ouled Daoud à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : **Travaux de construction d'un terrain de proximité au centre de la commune d'Ouled Daoud-province de Taounate .**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des services de la commune d'Ouled Daoud, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt Mille dirhams (20.000,00 dhs).

L'estimation des couts des travaux est fixé par le maître d'ouvrage à la somme de : six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent seize dirhams et 00 cts (684.516,00 dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° : 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au prêt des services de la commune Ouled Daoud.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la commune de Ouled Daoud.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.
 Le certificat de qualification et de classification minimum:

Secteur	Classe	Qualification
A	5	A5

Les concurrents non-installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation.

N°3602/PA

« CAMELEON COACH » SARL AU

Transfert du Siège social Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 1er Avril 2021 de la Société « CAMELEON COACH » Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 DHS et dont le siège social est à, 50 RUE HASSAN SOUKTANI APPT 45 – QUARTIER GAUTHIER CASABLANCA, a décidé ce qui suit :

- Transfert du Siège social du 50 RUE HASSAN SOUKTANI APPT 45 QUARTIER GAUTHIER Casablanca à : 7, RUE ABOU BAKR BNOU EL ARABI, MAARIF CASABLANCA
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal du commerce de Casablanca le 21 Avril 2021 sous le numéro 775310.

N° 3605/PA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privés, il a été constitué une coopérative en date de 2021/02/12 Dont voici les caractéristiques:

- Denomination :RAHIQ ATTAYIBATE
- Forme : COOPERATIVE
- Siège Social :HAY ZAITOUNE EL GUERDANE
- Objet :PRODUCTION ET

COMMERCIALISATION DU MEIL

- Durée : 99 ans.
- Capital : 12500.00DHS
- Gérance : KHOUY SOUFIANE
- Exercice Social :DU 01

JANVIER AU 31 DECEMBRE.

- Dépôt Légal :AU TRIBUNAL DE TAROUDANT SOUS LE N°12.2021236.1 N° 3606/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE NOUACEUR
COMMUNE OULED SALEH
DIVISION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
AVIS D'ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO

Le président de la commune Ouled Saleh avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par : AIT RAI ABDERRAHMAN

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité :

Bain maure marocain-Hammam
Au local situé à : lot Annasser bloc 22 nr H7, Province Nouaceur, Commune Ouled Saleh

Un registre des observations est mis à la disposition du public à la commune Ouled Saleh au service économique. N° 3607/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
COMMUNE D' ANFEG
AVIS RECTIFICATIF

Le président de la commune d'Anfeg informe tous les concurrents intéressés par l'appel d'offre N° 03 /2021/BC publiée dans journal liberation n° 9294 du 16/04/2021 et Rissalataloumman° 11802 du 16/04/2021 que la date et l'heures d'ouverture des plis est prévue pour 17/05/2021 à 11h00 DU MATIN au lieu du 10/05/2021 à 12H 00 N° 3608/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M./SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DES PRIX N° 02/2021/BG

Le Lundi 17 Mai 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Travaux de revêtement de la grande la salle du siège de la Préfecture de Mohammedia

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 11.000.00 Dhs (Onze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-trois dhs et 20 Cts TTC (738.883.20 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma.
- Il est prévu une visite des lieux le Mardi 04 Mai 2021 à 14 H (Point de rencontre siège de la Préfecture).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe Minimale
0	O.1	Classe 3

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°3609/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Essaouira
Cercle d'Ait Daoud
Caidat Bizdad
C.T SIDI GHANEM

AVIS DE RECTIFICATIF

CONCERNANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/2020.

Publié le Samedi/Dimanche 17-18 avril 2021 au journal Libération n° 9295

La Président de la commune Sidi Ghanem porte à la connaissance du public que l'avis d'Appel d'Offres ouvert n° 02/2020 du 18/05/2021 à 12h00 matin dont l'objet est:

TRAVAUX D'EQUIPMENT D'UN PUIT AU DOUAR AOUNIRI ACHAT D'UNE POMPE, ACHAT DES CONDUITES D'EAU ET CONSTRUCTION D'UN ABRI COMMUNE SIDI GHANEM PROVINCE D'ESSAOUIRA.

Est corrigé du suivant :

L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2021.

Au lieu de.

L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020.

Le reste de l'avis d'appel d'offres est sans modification.

N°3610/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction régionale des eaux et forêts et de la lutte contre la désertification de l'oriental
Direction Provinciale de Driouch

N° _____ DPFLCD/DR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 06/2021

Le 20 / 05 /2021 à 11 h00, il sera procédé, dans les bureaux du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de lutte contre la Désertification de Driouch à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

Lot n° 1 : l'exécution des travaux de reboisement dans le périmètre dénommé :Azrou mahri, situé dans la commune d'iferni, Province de Driouch. (lot 1).

Lot n° 2 : l'exécution des travaux de reboisement dans le périmètre dénommé : Iferni 2, situé dans la commune d'iferni, Province de Driouch (lot 2).

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré du bureau du Directeur provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch ou téléchargé du site www.marchéspublics.gov.ma

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente mille dirhams (30 000 dhs) pour chaque lot

L'estimation des coûts des prestations est fixé comme suit :

- Lot n° 1 : Huit cent quarante neuf mille dirhams (849 000,00 dhs)
- Lot n° 2 : Un million cent trois mille deux cent cinquante dirhams (1 103 250,00 dh)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 20/03/2013.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de projets et suivi de la Direction Provinciale des eaux et forêts et de la lutte contre la désertification de Driouch

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma dans les conditions fixées par l'arrêté d' Ministre de l'Economie et Finance n° 14-20 du 04/09/2016

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

Le dossier technique doit comprendre une copie légalisée des certificats de qualification et classification avec les mentions suivantes :

N° du Lot	secteur	Qualification exigée	Classe
1	1	1,4	Minimum 4
2	1	1,4	Minimum 3

Pour les entreprises non installées au Maroc le dossier technique à fournir est indiqué à l'article 9 du règlement de consultation

N°3611/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts

DREFLCD de l'Oriental
DPEFLCD de Driouch
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

EN SEANCE PUBLIQUE
N°07/2021

(Réservé à la Petite et
Moyenne Entreprise)
Le 20/05/2021 à 12h00,
il sera procédé au bureau
de Directeur Provincial des
Eaux et Forêts et de la lutte
contre la désertification de
Driouch à Midar, à l'Ou-
verture des plus relatifs aux
Appels d'offres ouvert sur
offres de prix ayant pour
objet :

Travaux de sylviculture de
nettoisement sur 100 ha
dans le périmètre dénommé : Iferni 1, Com-
munes d'iferni et tafersit,
Province de Driouch.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Direction
Provinciale des Eaux et For-
êts et de la Lutte Contre la
Désertification de Driouch,
il peut être également télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.
ma. De même, ils peuvent
être envoyés aux concurrents
par voie postale qui le
demandant par écrit à leur
frais et à leurs risques et pé-
rils.

Le Cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Six mille dirhams (6.000,00
dhs)

L'estimation des coûts des
prestations établie par l'ad-
ministration est fixée
comme suit : Cent quatre
vingt huit mille quatre cent
dirhams (188 400,00 dhs)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
Le présent marché est ré-
servé aux Petites et
Moyennes Entreprises et
coopératives, fédérations
de coopératives et auto-
entrepreneurs.
N.B : les entreprises non
installées au Maroc doivent
fournir le dossier technique
tel que prévu par le règle-
ment de consultation.

N° 3612/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
DREFLCD de l'Oriental

DPEFLCD de Driouch
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
EN SEANCE PUBLIQUE
N°08/2021

(Réservé à la Petite et
Moyenne Entreprise)
Le 25/05/2021 à 13h00,
il sera procédé au bureau
de Directeur Provincial des
Eaux et Forêts et de la lutte
contre la désertification de
Driouch à Midar, à l'Ou-
verture des plus relatifs aux
Appels d'offres ouvert sur
offres de prix ayant pour
objet :

Travaux d'élagage et de
nettoisement sur 100 ha
dans le périmètre dé-
nommé : Tgount, Com-
munes de Tsaft, Province
de Driouch.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Direction
Provinciale des Eaux et For-
êts et de la Lutte Contre la
Désertification de Driouch,
il peut être également télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.
ma. De même, ils peuvent
être envoyés aux concurrents
par voie postale qui le
demandant par écrit à leur
frais et à leurs risques et pé-
rils.

Le Cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Six mille dirhams (6.000,00
dhs)

L'estimation des coûts des
prestations établie par l'ad-
ministration est fixée
comme suit : Quatre vingt
quatorze mille deux cent
dirhams (94 200,00 dhs)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
Le présent marché est ré-
servé aux Petites et
Moyennes Entreprises et
coopératives, fédérations
de coopératives et auto-
entrepreneurs.
N.B : les entreprises non
installées au Maroc doivent
fournir le dossier technique
tel que prévu par le règle-
ment de consultation.

N° 3613/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux et
Forêts
Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifi-
cation du Rif
Direction Provinciale des

Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifi-
cation de Tétouan
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N°

19/2021/DPEFLCD-Té
Le 21 Mai 2021 à 11
heures, il sera procédé,
dans les bureaux de la Di-
rection Provinciale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de
Tétouan, sis à Avenue des
FAR Tétouan, à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix,
pour la réalisation des levés
cadastraux et études tech-
niques pour l'élaboration
des dossiers cadastraux des
forêts domaniales relavan-
t de la Direction Provinciale
des Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la désertifica-
tion de Tétouan, sur une
superficie de l'ordre de
6925 ha répartie en deux
lots :

Lot n° 01 : La réalisation de
levé cadastrale et étude
technique en vue de l'éla-
boration des dossiers ca-
dastreaux de la forêt de Béni
said, canton Tamrabet, sur
une superficie de 915 ha,
Provinces de Tétouan (Lot
n°01).

Lot n° 02 : La réalisation de
levé cadastrale et étude
technique en vue de l'éla-
boration des dossiers ca-
dastreaux de la forêt de Béni
Msaouar, canton Olik
Khomis-lot Azloul, sur une
superficie de 6010 ha, Pro-
vinces de Tétouan (Lot
n°02).

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des programmes et suivi
évaluation de la Direction
Provinciale des Eaux et For-
êts et de la Lutte Contre la
Désertification de Tétouan
sis à avenue des FAR Té-
touan, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.
ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Lot n° 1 : Dix mille
(10.000,00) dirhams.

Lot n° 2 : Trente cinq mille
(35.000,00) dirhams.
L'acte de cautionnement
doit être libellé au nom de
la Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de
Tétouan.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

Lot n° 1 : Cent neuf mille
huit cent dirhams
(109.800,00 dh)
Lot n° 2 : Sept cent vingt et
un mille deux cent dirhams
(721.200,00 dh)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°2-12-
349 du 20/03/2013 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan ;
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

• Soit soumissionner par
voie électronique via le por-
tail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 3614/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUI-
PEMENT DU TRANS-
PORT DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE BERKANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° BER07/2021

Le Lundi 17 Mai 2021 à Dix
heures, il sera procédé, à la
salle des réunions de la Di-
rection Provinciale de
l'Équipement, du Trans-
port, de la Logistique et de
l'eau de Berkane à l'ouvertu-
re des plus relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix
pour :

Mission d'assistance à Mair-
trise d'ouvrage pour le
contrôle et le suivi des Tra-
vaux d'aménagement des
pénétrantes de la voie de
contournement de la ville
de Berkane :

• Voie reliant le Giroire
situé au PK 2+820 de la
VCB au PK 515+000 de la
RN2, Longeant Oued Cher-
raâ. Province de Berkane.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés à la Direction
Provinciale de l'Équipe-
ment, du Transport, de la
Logistique et de l'eau de
Berkane, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespu-
blics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
4 000,00 DHS (Quatre Mille
Dirhams).

- L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :267.000,00
DH (Deux Cent Soixante
Sept Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
Le Dossier technique à
fournir comprend :
Une copie certifiée

conforme à l'original du
certificat d'agrément justi-
fiant le domaine d'activité
D4 et D5 pour les concu-
rents installés au Maroc.
Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu dans le règle-
ment de la consultation.
N° 3615/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle,
de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie Régionale
d'Éducation et de
Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kelaa des Sraghna
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX -
N° : 04/SAAF/2021

Le 18/05/2021 à 10H,
il sera procédé dans la salle
de réunions sise au siège de
la Direction provinciale, BD
YOUSSEF BEN TACH-
FINE, Route de BENI MEL-
LAL, EL KELAA DES
SRAGHNAS à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
de prix : N° 03/SAAF/2021
Concernant :

Objet : Achat de matières et
fournitures d'enseignement
pour le compte des écoles
primaires; des lycées collé-
giaux et qualifiant, relevant
de la DP D'EL KELAA DES
SRAGHNA. En lot unique
Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré du Service
des Affaires Administratives
et Financières -Bureau
des marchés- de la
direction provinciale d'EL
KELAA DES SRAGHNA, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma.

• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
• En chiffres : 10 000.00 dhs
• En lettres : Dix mille di-
rhams

• L'estimation des coûts
des prestations (TTC) éta-
blie par le maître d'ouvrage
est fixé à la somme de :
• En chiffres : 286 792.00
dhs

• En lettres : Deux cent
quatre vingt six mille sept
cent quatre vingt douze di-
rhams.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27 et 29 et 31 du décret
n°2-12-349 du 8 Jourmada
11434 (20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires administratives et financières-bureau des marchés- de la Direction Provinciale à EL KELAA DES SRAGHNA.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

* Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article N° 08 du règle-
ment de la consultation.
N° 3617/PA

* Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article N° 08 du règle-
ment de la consultation.
N° 3616/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle,
de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kelaa des Sraghna
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX -
N° : 04/SAAF/2021

Le 18/05/2021 à 11H,
il sera procédé dans la salle
de réunions sise au siège de
la Direction provinciale, BD
YOUSSEF BEN TACH-
FINE, Route de BENI MEL-
LAL, EL KELAA DES
SRAGHNAS à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
de prix : N° 04/SAAF/2021
Concernant :

Objet : Achat de fourni-
tures d'entretien et de dés-
infection pour le compte
des écoles primaires; des
lycées collégiaux et quali-
fians relevant de la direc-
tion provinciale, d'El
kelaa des Sraghna. En lot
unique

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré du Service
des Affaires Administra-
tives et Financières -Bureau
des marchés- de la
direction provinciale d'EL
KELAA DES SRAGHNA, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma.

• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
• En chiffres : 10 000.00 dhs
• En lettres : Dix mille di-
rhams

• L'estimation des coûts
des prestations (TTC) éta-
blie par le maître d'ouvrage
est fixé à la somme de :
• En chiffres : 103 452.00
dhs

• En lettres : Cent trois
mille quatre cent cinquante
deux dirhams.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27 et 29 et 31 du décret
n°2-12-349 du 8 Jourmada
11434 (20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires administratives et financières-bureau des marchés- de la Direction Provinciale à EL KELAA DES SRAGHNA.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

* Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article N° 08 du règle-
ment de la consultation.
N° 3617/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MADIOUNA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

Avis d'Appel d'offres ouvert

N° 03/2021/INDH

Le 18/05/2021 à 10H00

, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la province de Médiouna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

-ECOLE PRIMAIRE MERS SEKKAR

-ECOLE PRIMAIRE MERCHICH

A LA COMMUNE MEJJA-TIA OULED TALEB, PROVINCE DE MADIOUNA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du secrétariat général de la province de Mediouna (division de budget et des marchés/service des marchés), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Douze mille dirhams (12 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE DIRHAMS TTC (885 984,00 TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat général de la province de Médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés).

• Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3618/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Education Nationale

de la Formation Professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Académie Régionale de l'Education

et de Formation

Région Drâa-Tafilalet

Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS

D'OFFRES OUVERTS
SUR OFFRES DE PRIX
(Séance publique)

Le18/05/2021, il sera procédé au bureau du chef de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix comme suit :

Appel d'offres n° 01/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LYCEE QUALIFIANT MZIZAL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 09h30

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 96 000,00 dh (Quatre-vingt-seize mille dh)

Appel d'offres n° 02/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION A LA CT BOUMIA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 10h00

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 15000,00 dh (Quinze mille dh)

Appel d'offres n° 03/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE TAFATOUH A LA CT MIDELE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 10h30

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 22500,00 dh (Vingt-deux mille cinq cents dh)

Appel d'offres n° 04/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE ESPACES D'ORIENTATION A LA CT : AGHBALOU, GOURRAMMA, ITZER, RICHRELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 11h00

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 11100,00 dh (Onze mille cents dh)

Appel d'offres n° 05/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 40 SALLES DE CLASSE

PRESCOLAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 11h30

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 138000,00 dh (Cent trente-huit mille dh)

Appel d'offres n° 06/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES AUX DOUZE (12) ECOLES PRIMAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 12h00

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 14400,00 dh (Quatorze mille quatre cents dh)

Appel d'offres n° 07/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DE VINGT (20) SALLES DE CLASSES PRIMAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 12h30

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 55890,00 dh (Cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix dh)

Appel d'offres n° 08/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DE DOUZE (12) SALLES DE CLASSES AU COLLEGE AIT OUMGHAR A LA CT AIT AYACH, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 13h00

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 30 000,00 dh (Trente mille dh)

Appel d'offres n° 09/MID/INV/2021

Objet : « ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE BOUADILE ALA CT SIDI YAHYA OUYOUSSEF, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »

• Heure d'ouverture des plis : 13h30

L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 120 000,00 dh (Cent vingt mille dh)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue El-massira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• soit envoyés leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

• soit les déposés contre récépissé dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

N° 3619/PA

Royaume du Maroc

Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports

Département de la Culture

DIRECTION REGIONALE

MARRAKECH - SAFI

DIRECTION

PROVINCIALE

ESSAOUIRA

AVIS DE LA

CONSULTATION

ARCHITECTURALE

N° 03/DPMCE/2021

Le 19/05/2021 à 10

Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale du département de la Culture à Essaouira, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'étude architecturale et suivi des travaux de construction d'un centre culturel de proximité à la commune d'Ait Daoud, Province d'Essaouira.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la Direction Provinciale de la Culture à Essaouira - sise à Quartier les Dunes - B.P : 347 Essaouira. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 3.000.000,00 DHS (Trois millions dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre mentionné dans l'avis d'appel d'offres

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer les plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des Finances n° 20-14 du 4 sept 2014.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation architecturale.

N° 3620/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE

DES DOUKKALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 15/2021

RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Le 18/05/2021 à 10 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la :

FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés de l'ORMVAD, 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 6.000,00 (Six Mille) Dirhams.

L'estimation des coûts des fournitures susceptibles d'être réalisées, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 387.600,00 TTC (Trois Cent Quatre Vingt Sept Mille Six Cents Dirhams Toutes Taxes Comprises)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer électroniquement au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les catalogues, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau des Marchés de l'ORMVAD - 16 Bd Mohammed VI - El Jadida, Maroc, au plus tard le 17/05/2021 avant 16 h 30mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 3621/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PECHE MARI-
TIME, DU DEVELOPPE-
MENT RURAL ET DES
EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 16/2021/DK/SMG du
18/05/2021

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise

Le 18/05/2021 à 11 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

ACQUISITION DE FOURNITURES INFORMATIQUES ET PRODUITS D'IMPRESSON

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Approvisionnements et Marchés du Service des Moyens Généraux de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à Avenue Ibn Khaldoune - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 DH (six Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 381.468,00 DH-TTC (Trois Cent Quatre Vingt et Un Mille Quarante deux mille quatre cent soixante-huit Dirhams Toutes Taxes Comprises)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de l'ORMVAD, 16 Avenue Mohammed VI, BP : 58 - El Jadida, Maroc.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau des Marchés de l'ORMVAD, sis à Avenue Ibn Khaldoune - El Jadida, Maroc, au plus tard le 17/05/2021 avant 16Heure30min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 3622/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE
MARITIME,**

**DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORETS
OFFICE REGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° 17/2021 DKGR
Réservé à la Petite et
Moyenne Entreprise

Le 19/05/2021 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour les : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR ET DU MONTE CHARGE DE LA STATION DE POMPAGE HAUT SERVICE DES DOUKKALA Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Mille Dirhams (2.000,00 DH).

Le montant des travaux susceptibles d'être réalisés pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Soixante Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (60.000,00 DH-TTC) et un maximum de Cent Vingt Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (120.000,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 06/05/2021 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 3623/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE
MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS
OFFICE REGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° 18/2021 DKGR

Le 19/05/2021 à 11 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour la : FOURNITURE DE CANAUX SEMI CIRCULAIRES POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'IRRIGATION GRAVITAIRE DU PERIMETRE DES DOUKKALA Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante Cinq Mille Dirhams (45.000,00 DH).

Le montant des fournitures susceptibles d'être réalisées pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Un Million Cinq Cents Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1.500.000,00 DH-TTC) et un maximum de Trois Millions de Dirhams Toutes Taxes Comprises (3.000.000,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 3624/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE
MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS
OFFICE REGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° 19/2021 DKGR

Le 19/05/2021 à 12 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour la : FOURNITURE DE CANAUX POLYCENTRIQUES POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'IRRIGATION GRAVITAIRE DES CASIERS DE SIDI BENNOUR ET SIDI SMAÏL Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante Mille Dirhams (60.000,00 DH).

Le montant des fournitures susceptibles d'être réalisées pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Trois Millions Cinq Cents Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (3.500.000,00 DH-TTC) et un maximum de Cinq Millions Deux Cents Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (5.200.000,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au pré-

sident de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 3625/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
COMMUNE
D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° : 11/SDT/2021

Le 18 Mai 2021 à (10h) Dix heures, il sera procédé, au Bureau de président de la commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : L'Assistance Technique au Maître d'Ouvrage pour le suivi et le contrôle des travaux de la restructuration des Quartiers à la ville d'Ouarzazate

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans Service des marchés de la commune d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00Dh (Dix mille dirhams).

L'estimation du Coût des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 708.000,00Dh (Sept cent huit mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés de la Commune d'Ouarzazate.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau prescript.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.

N° 3626/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
COMMUNE
D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° : 15/SSP/2021

Le 20 Mai 2021 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans le bureau du président de la Commune de Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres

de prix pour: La concession d'exploitation de transport des blessés et malades.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (10.000,00 dhs) dix mille dirhams.

L'estimation annuelle fixée par le maître d'ouvrage est (25.000,00dh) Vingt cinq mille dirhams
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de services des marchés de la commune de Ouarzazate sis au Bd Mohamed V Ouarzazate, Tél./ Fax : 05.24.88.24.30

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portail des marchés de l'Etat : WWW.Marchéspublics.gov.ma
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2/12/349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la commune d'Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n°2-12-349 précité (Article 2 de Cahier des charges).

N° 3627/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
COMMUNE
D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° : 16/SSP/2021

Le 20 Mai 2021 à Dix heures et 30 minutes (10 h30), il sera procédé, dans le bureau du président de la Commune de Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : La concession d'exploitation des pompes funèbres musulmans.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (10.000,00 dhs) Dix mille dirhams.

L'estimation annuelle fixée par le maître d'ouvrage est (15.000,00 dh) Quinze mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de services des marchés de la commune de Ouarzazate sis au Bd Mohamed V Ouarzazate, Tél./ Fax : 05.24.88.24.30

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portail des marchés de l'Etat : WWW.Marchéspublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29

et 31 du décret n° 2/12/349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la commune d'Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n°2-12-349 précité (Article 2 de Cahier des charges).

N° 3628/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
COMMUNE
D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° : 17/SSP/2021

Le 20 Mai 2021 à Onze heures (11 h), il sera procédé, dans le bureau du président de la Commune de Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: La concession d'exploitation des pompes funèbres non musulmans .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (5.000,00 dhs) Cinq mille dirhams.

L'estimation annuelle fixée par le maître d'ouvrage est (5.000,00 dh) Cinq mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de services des marchés de la commune de Ouarzazate sis au Bd Mohamed V Ouarzazate, Tél./ Fax : 05.24.88.24.30

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portail des marchés de l'Etat : WWW.Marchéspublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2/12/349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la commune d'Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n°2-12-349 précité (Article 5 de Cahier des charges).

N° 3629/PA

Super Ligue

Pour le patron de l'UEFA, les demies de C1 ne sont pas menacées

Les demi-finales de la Ligue des champions, dont les matches aller sont prévus la semaine prochaine, ne sont pas menacées, a déclaré mercredi soir le président de l'UEFA Aleksander Ceferin, deux jours après l'irruption d'un projet de Super Ligue qui a viré au fiasco.

"Il y a relativement peu de chances que les matches n'aient pas lieu, mais dans le futur ce sera différent", a affirmé le Slovène dans une longue interview diffusée mercredi soir par une chaîne de télévision de son pays d'origine, Pop TV.

"La clé, c'est que la saison a déjà commencé. Si nous annulons les rencontres, les chaînes de télévision vont réclamer des dédommagements", a-t-il expliqué.

L'instance européenne avait auparavant dit envisager une exclusion de toute compétition nationale et internationale pour les douze clubs dissidents à l'origine de la Super Ligue, dont trois sont encore en lice dans le dernier carré de l'édition actuelle de la C1 (Manchester City, Chelsea et le Real Madrid).

Mais depuis, les six clubs anglais concernés se sont retirés, précipitant l'échec de ce tournoi privé et quasi fermé imaginé par une oligarchie de grands clubs pour supplanter l'historique Ligue des champions de l'UEFA.

Le Real doit recevoir Chelsea mardi en demi-finale aller de l'épreuve reine européenne, tandis que City se déplace mercredi sur le



terrain du Paris SG, club resté lui fidèle à l'UEFA dans cette crise.

Ceferin, qui avait appelé mercredi à "rebâtir l'unité" du football européen, prévient toutefois que les clubs dissidents "subiront les conséquences" de leur initiative, qui a été désavouée publiquement par dix de ses douze instigateurs, sauf, pour l'heure, le Real Madrid et le FC Barcelone.

S'agissant des clubs britanniques, "nous prendrons en considération le fait qu'ils ont reconnu leur erreur". Mais si les autres "veulent participer à nos compétitions, ils devront nous contacter et nous devrons régler les problèmes", a souligné Aleksander Ceferin, évoquant des consultations en cours avec le département juridique de

l'UEFA.

Il a de nouveau fustigé "l'avidité", "si puissante" qu'elle peut aboutir à une telle "théorie du complot", échafaudée en pleine discussion sur la réforme de la Ligue des champions après 2024.

"Bêtement, je ne pouvais pas croire que mes interlocuteurs quotidiens préparaient en réalité un autre projet derrière notre dos", a confié Ceferin.

"J'ai sans doute été naïf, mais mieux vaut être naïf que menteur."

Un projet en stand-by

Le projet de Super Ligue européenne est "en stand-by", a annoncé le président du Real Madrid et de la "Super League" Florentino Perez dans la nuit de mercredi à jeudi dans un entretien à la radio espagnole Cadena Ser.

"Le projet est en stand-by. La société (de la "Super League") existe toujours", a déclaré Florentino Perez, assurant que "la Juventus et l'AC Milan ne sont pas partis... nous sommes tous ensemble, on réfléchit, on travaille".

Interrogé également sur l'adhésion au projet du FC Barcelone, Florentino Perez a répondu qu'il a discuté avec le président du Barça Joan Laporta ce mercredi: "Bien sûr qu'il est toujours dans le projet".

Le MAS-basket présente sa stratégie de développement

Le Maghreb de Fès (MAS), section basketball, a organisé, mardi soir à Casablanca, une rencontre de communication durant laquelle il a présenté la nouvelle stratégie du club visant à développer la pratique sportive du basketball au ni-

veau de la région Fès-Meknès et le retour sur les podiums.

Intervenant à cette occasion, le président du MAS, Driss Lahrichi, a indiqué que cette stratégie, à travers laquelle la nouvelle direction cherche à transmettre une dynamique au sein de l'équipe de

basketball, comprend de nouvelles orientations visant à moderniser la gouvernance du club en numérisant les opérations, et à le réorganiser sous forme de comités pour une meilleure gestion.

Cette stratégie ambitionne également de dénicher les jeunes talents au niveau de la région Fès-Meknès, mettre en place un incubateur de talents locaux, une priorité du bureau de direction, lesquels talents bénéficieront d'une formation académique pour consolider les rangs de la première équipe, a-t-il ajouté.

Il a relevé que parmi les nouvelles orientations du plan d'action du club, il y a e la consolidation de la position de la première équipe au niveau national et continental pour répondre aux attentes du public du Maghreb de Fès et mettre les bases d'une coopération entre les sections basketball et football du MAS.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée entre les sections basketball et football du MAS portant sur la promotion du sport auprès de la jeune population de la région de Fès-Meknès et visant notamment la construction de projets communs, la mutualisation des ressources et l'harmonisation du dispositif de communication autour du MAS.

Le vice-président du Maghreb de Fès de basketball, Anouar Alaoui Ismaili a, pour sa part, indiqué dans une déclaration à la MAP que la rencontre a été l'occasion de présenter l'ébauche du nouveau plan de travail, qui repose sur des axes de base visant à développer le jeu au sein du club et une opportunité pour signer un accord de partenariat avec la section de football du MAS pour renforcer la coopération et développer la pratique sportive au niveau de la région de Fès-Meknès.

Il a été procédé également à la

présentation de la nouvelle équipe qui entamera les prochaines échéances afin de redorer le blason du basketball dans la ville et de jouer les premiers rôles au niveau du championnat national, a-t-il ajouté.

De son côté, le président du Maghreb de Fès, section football, Ismail Al Jamaï, a relevé que ce partenariat ambitionne de promouvoir le sport dans la région, notant que cette initiative est susceptible de dynamiser le sport en général et le basketball en particulier.

Le Maghreb de Fès (section basketball) compte à son actif un riche palmarès aux échelons national et continental. Au niveau africain, il a remporté la Coupe d'Afrique des clubs champions (1998) et la Coupe d'Afrique des vainqueurs de Coupe (1996). Il a également remporté le championnat national en 1996, 1997, 1998, 2003 et 2007.

Eliminatoires africaines des U15

La Fédération Royale marocaine de basketball (FRMB) organise les 24 et 25 avril à distance la compétition «Challenge FIBA 2021» au profit des U15 dans le cadre des éliminatoires régionales africaines de basketball.

L'équipe nationale masculine évoluera au sein du groupe C aux côtés de la Tunisie, du Rwanda, des Iles Maurice et de la Namibie.

L'équipe féminine U15 affrontera, elle, la Tunisie, la Centrafrique, la Namibie et le Rwanda.

Chaque pays est représenté par cinq joueurs lors de cette compétition qui se déroulera par visioconférence et ils devront effectuer des mouvements fixés par la Fédération internationale de basketball (FIBA) avant d'être enregistrés et envoyés pour évaluation.

Cet événement se déroulera dans le strict respect des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus mises en place par les autorités compétentes, a indiqué la FRMB dans un communiqué.

Sport

Le Raja survole la phase de poules de la Coupe de la Confédération

Coup dur : La RSB hors course

Sorts diamétralement opposés pour le Raja et la RSB à l'issue des matches de la cinquième journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération, disputés mercredi. Les Casablancais ont conservé leur élan victorieux, s'offrant au stade Benjamin Makaba à Dar Es Salam le club tanzanien de Namungo FC par 3 à 0 (groupe D), au moment où les Berkanis se sont inclinés, au National Heroes Stadium à Lusaka, sur le score de 1 à 0 devant l'équipe zambienne de Napsa Stars (groupe B).

Une défaite payée chèrement par la RSB, tenante du titre, éliminée à ce stade prématuré de la compétition. Pourtant, au vu de la copie rendue particulièrement au cours de la première mi-temps, tout portait à croire que

les hommes de Juan Pedro Benali, dont c'était la deuxième sortie continentale, étaient bien partis pour dominer leur adversaire. Une première période à sens unique durant laquelle ils ont raté des occasions réelles de but, et quand on rate, on casque. Et c'est ce qui est advenu. Napsa Stars, qui après cinq matches n'avait enregistré aucune victoire, a pu chasser la poisse au détriment des Berkanis, trouvant le chemin des filets de belle manière grâce à Disy Soko à la 52ème minute.

Avec une victoire, contre deux nuls et autant de défaites, la RSB reste troisième avec 5 points avant d'affronter le 28 de ce mois à domicile dans un match sans enjeu la formation camerounaise de Coton Sport qui vient de tromper son fauteuil de leader contre



celui de dauphin suite à sa défaite sans conséquence devant les Algériens de la Jeunesse Sportive de Kabylie (2-1).

Comme précité, le Raja, lauréat de la C2 en 2018, continue de dominer haut la main les débats dans ce groupe. Après leurs quatre premières victoires, les Verts, remaniés, n'ont pas lâché prise, surclassant FC.Namungo par 3 à 0, le tout durant le premier half. Les buteurs du match ont été Ismaïl El Haddad (8è), Fabrice Ngoma (14è) et Zakaria Habti (36è).

Le Raja conforte ainsi son statut de leader avec 15 unités au compteur, soit six points d'avance sur l'équipe égyptienne de Pyramids qui s'est imposée en dehors de ses bases par 3 à 0 sur la formation zambienne de Nkana, prochain adversaire du

Raja mercredi prochain au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca.

Bref, si l'année dernière, le football national a été fortement représenté en Coupes africaines avec quatre demi-finalistes, WAC et Raja en C1 ainsi que RSB et HUSA en C2, pour l'édition 2021, ce chiffre a baissé de moitié. Seuls les deux clubs casablancais poursuivront l'aventure avec un Wydad qui entretient l'espoir légitime d'aller jusqu'au bout en Ligue des champions et un Raja outillé pour garnir son palmarès d'un troisième trophée.

Pour rappel, le tirage au sort des rencontres comptant pour le tour des quarts de finale que ce soit en C1 ou en C2 est prévu le 30 de ce mois au siège de la CAF au Caire.

Mohamed Bouarab

Divers

Botola Pro D1

Voici le programme de la 13è journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football, qui sera disputée du 23 au 25 avril (22h00):

Vendredi
ASFAR-HUSA
RCAZ-MAS
Samedi
MCO-MAT
SCCM-CAYB
RCOZ-FUS
Dimanche
RCA-OCS
RSB-DHJ
IRT-WAC

Championnat D2

Voici le programme de la 19è journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, prévue du vendredi au dimanche:

Vendredi
RAC-KACM
CAK-RBM
Samedi
KAC-WST
UTS-ASS
IZK-OD
JSS-WAF
Dimanche
CJBG-TAS
OCK-SM

A noter que tous les matches débiteront à 16 heures, excepté OCK-SM dont le coup d'envoi est prévu à 22 heures.

Adoption à Salé des modifications aux statuts de la FRMF

La Fédération Royale marocaine de football (FRMF) a tenu, mercredi au Complexe Mohammed VI de football à Salé, une Assemblée générale ordinaire (AGO) marquée notamment par l'adoption des modifications apportées à ses statuts.

Selon un communiqué de la Fédération publié sur son site internet, les rapports moral et financier de l'instance dirigeante du football national ont été approuvés à l'unanimité après lecture et discussion, ajoutant que l'AGO a également donné son accord pour la modification des statuts de la FRMF.

L'Assemblée générale a en outre approuvé les modifications de plusieurs textes réglementaires, notamment le règlement du statut du joueur, celui des compétitions, le code disciplinaire et le règlement de la chambre nationale de résolution des litiges, poursuit la même source.

S'exprimant à cette occasion, le pré-

sident de la FRMF, Fouzi Lekjaa, cité dans le communiqué, a affirmé que le développement et la promotion du ballon rond national sont tributaires de la bonne gouvernance, la mise en oeuvre de l'action institutionnelle, la modification de certains règlements, la poursuite des réformes et de la formation scientifique.

Le défi que doit relever le football marocain à court terme, après la qualification des Lions de l'Atlas pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) prévue au Cameroun en 2022, demeure la qualification au Mondial 2022 au Qatar, outre le développement du football féminin, a soutenu M. Lekjaa.

Au début de cette réunion, le président de la FRMF a remercié tous les acteurs qui ont contribué au succès de la reprise de la Botola Pro, dans le sillage de la pandémie de Covid-19, relevant que des efforts colossaux ont été consentis dans ce sens, indique-t-on de même source.

Youssef En-Nesyri, premier buteur marocain en Liga en une saison

Avec 17 buts au compteur, l'attaquant marocain de Séville FC, Youssef En-Nesyri, a battu le record de son compatriote Youssef El Arabi.

L'attaquant qui a donné la victoire aux siens mercredi soir contre Levante (0-1), est désormais le meilleur buteur marocain en Liga en une saison.

Par la même occasion, En-Nesyri est le cinquième buteur du championnat espagnol cette saison derrière Luis Suarez (Atletico de Madrid, 19), Gerard Moreno (Villareal, 20), Karim Benzema (Real Madrid, 21) et Lionel Messi (Barça, 23).

L'international marocain est l'une des révélations du championnat d'Espagne et de la Ligue des champions cette saison. Outre les 17 réalisations en Liga, En-Nesyri a inscrit 6 buts dans la compétition continentale.



Formé à l'Académie Mohammed VI de football, En-Nesyri a évolué à Malaga avant de signer à Leganés. Ensuite, il a été transféré à Séville FC pour un montant record de 20 millions d'euros.

Il convient de signaler en dernier

lieu qu'avec cette nouvelle victoire, les Sévillans se relancent dans la lutte pour le titre de la Liga. Les hommes de Lopetegui sont troisièmes avec 67 points à 3 unités du leader, l'Atletico de Madrid, qui devait affronter jeudi soir l'équipe de Huesca.